

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 3 mai 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE EN INDOCHINE



Coll. Olivier Galand

Banque industrielle de Chine, succursale de Haïphong (Coll. Dieulefils)

PARTICIPATIONS :

Société des antimoinés de l'Indochine

Brossard & Mopin

Ellies, Mathée et Cie (caféiers)

Les Plantations de Nhu-Xuân (Leconte) : Terres Rouges du Thanh-hoa (caféiers)

S.A. de constructions mécaniques, Haïphong

Société d'irrigation d'Indochine

Compagnie de la Lagna

Société des sucres et rhums de Cochinchine

Les archives de la B.I.C. antérieures à 1940 ayant été détruites, il est difficile de reconstituer le champ de ses interventions en Indochine.
En voici quelques fragments.

De Hanoi à Saïgon par la route Mandarine
(Suite et fin)
par H. CUCHEROUSSET.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mai 1918)

[...] Sur les cent premiers kilomètres, peu de changements ; toutefois, mon attention est attirée par les travaux d'irrigation, non encore commencés lors de mon précédent passage, mais que l'on mène activement et dont de grosses portions sont déjà terminées. On sent là l'impulsion de la progressive Banque industrielle de Chine et son heureuse influence sur le développement économique du pays. [...]

Publicité pour la Banque industrielle de Chine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 octobre 1918)

Président : A[ndré] Berthelot
DG : A[lexis]-J[oseph] Pernotte
Dir. à Saïgon : A[ndré] Berthier
Dir. à Haïphong : L[ucien] Lasseigne

EMPRUNT NATIONAL 4 % 1918
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 novembre 1918)

La BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE a l'honneur d'informer le public qu'elle recevra sans frais, ni commission d'aucune sorte et à son meilleur cours, les souscriptions au NOUVEL EMPRUNT NATIONAL 4 %, au cours de francs 70,80 par 4 francs de rente.
La souscription sera ouverte du 20 octobre au 24 novembre 1918,
Toutes facilités seront accordées aux souscripteurs.

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE
Exercice 1918
Assemblée générale ordinaire du 20 juin 1919
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juillet 1919)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 décembre 1919)

.....
En Indo-Chine, notre agence de Saïgon a pris, dès ses débuts, une situation importante parmi les milieux industriels et commerciaux de la colonie. Ses opérations n'ont cessé de se développer avec des résultats dépassant les prévisions les plus optimistes.

Nous avons ouvert, au début de l'exercice, deux agences, l'une à Haïphong, avec sous-agence à Hanoï, et l'autre à Yunnanfou. Toutes deux sont déjà en période de rapport.

.....

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 71)

Agence de Haïphong
Boulevard Paul-Bert,
MM. H. VARIN [ancien de la Banque de l'Indochine], directeur ;
R. BONNETÊTE, fondé de pouvoirs ;
L. GUÉRIN, chef de la comptabilité ;
ZAMUDIO, stagiaire.

Bureau à Hanoï
Boulevard Henri-Rivière, n° 21 et rue Paul-Bert, 27

Saïgon, 8, quai de Belgique
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 125)

LASSEIGNE, directeur ;
MONTARGIS, fondé de pouvoirs ;
BOULEAU, fondé de pouvoirs ;
PAQUET, caissier ;
DEDIEU, sous-caissier.

TRÉSORERIE
(*La Dépêche coloniale*, 19 mars 1920)

M. Cugnet de Montarlot ¹, commis principal de la trésorerie d'Indochine, a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour une période d'un an.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du 30 août 1920
(*Saïgon sportif*, 4 septembre 1920)

Admissions
Sarda, Banque industrielle de Chine, présenté par MM. Beauvoir et Cancellieri.

¹ Louis Léon Auguste Cugnet de Montarlot (Bar-le-Duc, 15 septembre 1883-Rennes (?). 22 octobre 1938) : marié à Haïphong, le 9 septembre 1911, avec Jeanne Eugénie Munié. Remarié à Phu-lang-Thuong (Tonkin), le 12 juin 1936, avec Camille Émilie Marty, de la [maison Marty](#), à Saïgon. Il effectue toute sa carrière dans la trésorerie du Tonkin, moins un intermède à la Banque industrielle de Chine et une parenthèse à la trésorerie du Cambodge.

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du comité du 28 septembre 1920
(*Saïgon Sportif*, 2 octobre 1920)

Admissions

MM. Ferté (Saïd), fondé de pouvoirs adjoint à la Banque industrielle de Chine, présenté par MM. Collet et Barenne.

Pourquier, Banque industrielle de Chine, présenté par MM. Audouit et Rouillard,

APPELS DE FONDS

[Charbonnages du Đông-Triêu](#)

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 janvier 1921)

Versement du 4^e quart, soit 25 fr. par titre, à partir du 15 février, à la Banque industrielle de Chine, 74, rue Saint-Lazare. — *Petites Affiches*, 19 janvier 1921.

SAUVETAGE PAR LES BANQUES DE LA PLACE

Dans les établissements de crédit

L'Assainissement de la situation

(*Le Journal des finances*, 18 février 1921)

[...] On sait que l'une des principales causes des embarras de la [Banque industrielle de Chine] a été la perte considérable qu'elle a subie en spéculant sur les denrées coloniales, et notamment sur le riz, en Extrême-Orient. La situation fut si grave à un moment donné que le gouvernement général de l'Indo-Chine dut intervenir, et a déjà avancé 20 millions. [...]

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du comité du 30 mars 1921
(*Saïgon Sportif*, 2 avril 1921)

ADMISSIONS

Rollin Adolphe, contrôleur de la Banque Industrielle de Chine, présenté par MM. Pourquier et Chamrion.

Thollot, de la Banque Industrielle de Chine, présenté par MM. Pourquier et Y. Desrioux.

29 JUIN 1921 : DÉPÔT DE BILAN

Une thèse dangereuse pour les finances publiques
(*L'Écho annamite*, 7 juillet 1921)

La Banque industrielle de Chine a demandé le bénéfice du règlement transactionnel en conformité de la loi du 2 juillet 1919.

Cette nouvelle n'a pas ému outre mesure le public indigène. En l'apprenant, la généralité de nos compatriotes en a témoigné seulement une grande surprise, tant ils étaient convaincus de la solidité des banques, qui sont sans exception, à leurs yeux, des institutions d'État. Cependant, presque toutes les sociétés de secours mutuels et amicales indigènes ont déposé la plus grande partie de leurs fonds à la Banque industrielle. Un certain nombre de richards annamites y ont placé des sommes importantes.

Il règne par contre une vive effervescence dans le Landerneau des déposants européens, d'ordinaire si paisible. Il faut dire aussi qu'ils courent les plus gros risques de perte. L'état de rentier n'est pas de tout repos.

Comme en tout événement fâcheux, il faut qu'il y ait une tête de Turc sur laquelle on puisse taper à tour de bras ; des exaltés n'ont parlé de rien moins que de mettre à sac l'agence Saïgonnais de la Banque industrielle et de lyncher le directeur de l'agence.

Après cela, ils seraient bien avancés, ces bonnes gens à la psychologie plutôt sommaire !

Des hommes posés, qui ont gardé leur sang-froid, ont pris l'initiative de provoquer une réunion des déposants. On a adopté des résolutions qui ne semblent guère faciles à mettre à exécution.

Un grand confrère croit avoir trouvé le joint : c'est de demander au gouvernement de payer la « casse ». Il s'agit d'une bagatelle de 35 à 40 millions de francs.

Ce n'est pas la mer à boire ; ce n'est qu'une petite pilule que le contribuable avalera sans difficulté. Il en a déjà tant avalé qu'une de plus ne tire pas à conséquence

A-t-on parlé avec assez de mépris de la conception traditionnelle (cette épithète a en l'espèce une significative péjorative) de l'État-Providence chez les Annamites ! Et pourtant, les colons ne se font pas faute de se retourner vers le gouvernement chaque fois qu'ils veulent se tirer d'un mauvais pas.

Il y a, il est vrai, entre les deux cas, une différence qui n'est pas mince. Quand les Annamites veulent demander quelque chose à leurs dirigeants, ils le font très discrètement, sur un ton humble, persuadés que leurs « pères et mères » compatissent à leurs peines. C'est sans doute pour cela qu'ils n'obtiennent généralement rien. Tout autre est l'attitude des colons français.

Avant de dire ce qu'ils veulent, ils commencent par crier *urbi et orbi* : « C'est la faute du gouvernement ! » Une fois le gouvernement pénétré du sentiment de sa responsabilité, ils réclament satisfaction sur l'air des Lampions. Et le gouvernement, pour avoir la paix, de leur donner ce qu'ils désirent : c'est, en fin de compte, le contribuable qui paie en espèces sonnantes et trébuchantes, au poids de l'or, la salive dépensée au cours des palabres.

C'est ainsi que le budget indochinois a été mis à contribution pour aider les propriétaires de mines du Tonkin et les planteurs de caoutchouc de la Cochinchine à traverser une période difficile.

Le métier de colon amateur est parfois fort lucratif. J'en ai connu un au Tonkin qui se faisait, avant la guerre, de gros revenus au moyen d'un truc aussi simple qu'ingénieux. Il avait demandé une vaste concession sur laquelle il envoyait paître quelques buffles. Lorsque la digue se rompait — on sait qu'au Tonkin la chose se produit presque chaque année —, il voyait avec ravissement l'eau submerger les rizières, insensible au désespoir des vrais colons et à la douleur muette des nhà-quê. C'est que les inondations lui offraient le prétexte, qu'il s'empressait de saisir, de mettre en cause la responsabilité de l'Administration du Protectorat, laquelle se faisait quelque peu prier pour la forme et, bonne Princesse, finissait par lui payer ses prétendus dommages. Il empochait ainsi chaque fois quelques centaines de mille piastres qu'il plaçait à la Banque de

l'Indochine. C'est bien heureux pour le gouvernement qu'il ne soit pas au nombre des créanciers de la Banque industrielle de Chine.

Je ne dis point que les déposants de ce dernier établissement de crédit ne soient pas à plaindre, ni qu'ils ne soient pas dignes d'intérêt. Mais le gouvernement ne saurait, à mon humble avis, les couvrir de leurs pertes éventuelles avec l'argent des contribuables. Est-ce que l'État français a indemnisé ses nationaux ruinés par l'annulation, décrétée par Lénine, de la dette extérieure contractée par la Russie sous le règne des Tsars ?

Non. Eh bien ! le gouvernement indochinois ne doit pas se montrer plus républicain que le gouvernement de la République. Il le doit d'autant moins que la somme considérable que représente le sacrifice à consentir en faveur des déposants de la Banque industrielle pourrait être plus utilement employé à l'exécution des grands travaux qui ont dû être suspendus faute de crédits.

Faute de crédits ! Telle est, en effet, la réponse sempiternelle de l'Administration aux demandes les plus justifiées. Cependant, *l'Impartial* vient de découvrir comme par hasard que le gouvernement indochinois a réalisé, grâce au cours forcé, un gain de 150 millions de francs, soit, au taux du jour, 25 millions de piastres à peu près. Ces 150 millions ne sont inscrits en aucun budget. Quel usage se propose-t-on donc d'en faire, alors que les grands travaux d'intérêt général sont arrêtés ?

L'intervention du Gouvernement en l'occurrence ne se conçoit et ne se justifie, à mon sens, que dans le but de sauvegarder et de concilier les divers intérêts en jeu. Là se borne son rôle ; il ne peut ni ne doit endosser les responsabilités encourues par d'autres, ni surtout en faire supporter les conséquences aux contribuables, lesquels, n'ayant jamais été admis au partage des bénéfices, seraient en droit de trouver mauvais qu'on mette à leur charge les pertes.

Un contribuable fatigué de casquer toujours.

La crise de la Banque industrielle

La réunion des déposants
(*L'Écho annamite*, 7 juillet 1921)

Avant-hier soir, à 18 heures, ainsi que nous l'avions annoncé, la réunion des déposants de la Banque industrielle de Chine s'est tenue dans la salle des Pas-Perdus de la mairie de Saïgon.

L'ordre du jour suivant a été voté par acclamations par une nombreuse assistance :

Ordre du jour
présenté par M. Leydet, déposant,
à la réunion des déposants de la Banque industrielle de Chine du 5 juillet 1921 et
voté, à l'unanimité, par l'assemblée

Les déposants de fonds à la Banque industrielle de Chine, à vue ou à terme, après s'être concertés sur la situation de cet établissement de crédit et avoir constaté l'absence complète d'informations et d'éléments absolument certains d'appréciation sur cette situation, décident :

— d'envoyer une délégation auprès du gouverneur général de l'Indochine [Maurice Long] pour le prier de demander d'urgence des éclaircissements au ministre des Colonies qui, semble-t-il, aurait dû déjà rassurer les intéressés sur les mesures prises pour la sauvegarde de leurs intérêts ;

— décident, en outre, si les explications fournies ne sont pas satisfaisantes, de faire déclarer l'établissement en faillite, avec mise immédiate sous scellés de tout l'avoir, et

demandent instamment qu'un inspecteur des Finances soit nommé comme séquestre en attendant qu'un de ses collègues, qu'ils espèrent qui sera commis d'office par la Justice, ait apuré la situation et déposé son rapport ;

— demandent également que le séquestre fasse rentrer toutes les sommes dues, en particulier les souscriptions non versées, déclarer nulles toutes opérations ou transactions récemment intervenues entre la banque et d'autres sociétés et que le consortium des banques constitué à la fin de l'année dernière soit mis en demeure d'avoir à rembourser l'intégralité des dépôts, en commençant par les dépôts à vue ;

— chargent MM. Le Roy d'Étiolles ², Baugé, Soulier, Gallet, Audouit ³, Blaquière [dir. du *Courrier saïgonnais*] et Nguyễn-van-Cua ⁴ de faire toutes démarches utiles, tant auprès du gouverneur général que du Parquet général et passe à l'ordre du jour.

Réunion du comité

Le comité se réunit aussitôt après la réunion dans le cabinet du maire, mis à sa disposition par M. Arduser.

M. Nguyễn-van-Cua est absent. Le comité procède à la formation du bureau : M. Le Roy d'Étiolles est élu président, M. Baugé, vice président et M. Soulier secrétaire.

Le comité décide de faire le plus tôt possible une visite au gouverneur général et, après collationnement des bulletins de présence, établit son siège provisoire, 40, rue Lagrandière, chez M^e Baugé, notaire, où peuvent être adressées toutes communications.

M^e Baugé fait connaître que la dette de la Banque industrielle en Indochine s'élève à 40 millions environ, dont à peu près 30 millions de francs en Cochinchine.

Le comité se sépare en se donnant rendez vous pour le lendemain pour la visite au gouverneur général. Il est dix-neuf heures quinze

*
* * *

D'autre part, les Chambres de commerce et d'agriculture et le conseil municipal de Saïgon ont adressé hier à M. le député Outrey un câblogramme ainsi libellé :

Outrey député
Paris.

Population cochinchinoise intensément émue fermeture guichets Banque industrielle manquant ce jour totalement précisions quelconques officielles ou non sur suites envisagées intervenons auprès vous toute énergie et cœur pour agissiez immédiatement tout votre pouvoir moyens parlementaires auprès gouvernement français afin que soient rassurés intéressés et complètement sauvegardée épargne indochinoise dont montant serait quarante millions francs environ Stop.

Atteinte si minime soit elle cette sauvegarde serait coup mortel à développement économique Indochine très dangereux certainement notre haute influence sur autochtones également engagés dont confiance amour France allaient grandissant répercussion notre prestige influence politique économique sur pays voisins notamment Chine recevrait atteinte grave Stop

² Le Roy d'Étiolles : ancien capitaine d'artillerie au Tonkin et colon à Hung-hoa, puis, à Saïgon, agent général de Nestlé pour l'Indochine, administrateur délégué de la Mutuelle d'Extrême-Orient, administrateur des Plantations d'hévéas de Binh-truoc. Conseiller municipal de Saïgon, président du Syndicat d'initiative de l'Indochine et administrateur de la Société d'études des grands hôtels indochinois. Décédé en 1923.

³ Commandant [Édouard Audouit](#) (1870-1938) : entrepreneur.

⁴ Nguyễn-van-Cua, de l'[Imprimerie de l'Union](#).

Signalons surtout situation planteurs commerçants devenue extrêmement critique fonds roulement étant bloqués intervention immédiate Banque Indochine absolument nécessaire Stop.

Estimons gouvernement Indochine devrait dès maintenant envisager mesures et moyens trésorerie pour redonner confiance colonie entière attendons anxieusement nouvelles rassurantes.

Saïgon
LA CRISE DE LA BANQUE INDUSTRIELLE
Compte-rendu de l'entrevue du gouverneur général
et du Comité des déposants à la Banque industrielle de Chine
(*L'Écho annamite*, 9 juillet 1921)

Réunion préalable du Comité des déposants

Les membres du Comité, élu par les déposants à la B. I. de C., se sont réunis à 15 h. au siège, 40, rue Lagrandière. Étaient présents MM. Le Roy d'Étiolles, Baugé [notaire], Soulier, Gallet, Audouit, Blaquièrre, Nguyễn-van-Cua.

Le Comité a examiné l'opportunité d'une action judiciaire pour remédier à l'abstention du tribunal consulaire et a décidé, à l'unanimité, de confier à M^e Gallet le soin d'introduire un référé au nom de M. Soulier. Cette instance aura pour but d'obtenir du président du tribunal civil la nomination d'un séquestre ou d'un contrôleur auprès de M. Lasseigne.

Cette mesure conservatoire aurait pour but d'assister M. Lasseigne dans ses opérations et d'établir un contrôle de nature à rassurer tous les esprits sur les opérations actuelles de la Banque jusqu'à ce que la décision du tribunal de la Seine, jusqu'à ce jour vainement attendue, soit connue à Saïgon.

Le référé sera introduit dès demain.

Entrevue avec le gouverneur général

À 15 heures trente, le Comité était reçu par M. Long en son cabinet au gouvernement.

M. Le Roy d'Étiolles présente le Comité et cède la parole, sur entente préalable, à M^e Gallet.

Celui-ci, avec une très grande netteté, a rappelé au gouverneur général la réunion des déposants qui a eu lieu à la mairie, a caractérisé très précisément le calme et la bonne tenue de cette réunion a fait connaître la nature et l'étendue du mandat qui a été confié au Comité. [...]

Il préconise la subrogation aux créances des déposants du gouvernement général lui-même, sur les fonds qui pourraient être prélevés sur un chapitre exceptionnel du budget. [...]

La crise de la Banque industrielle
(*L'Écho annamite*, 12 juillet 1921)

Le Comité avise le public que les débats devant le Tribunal de commerce réuni en séance extraordinaire, ont eu lieu ce matin à 7 h. 30

M^e Gallet, représentant le Comité des déposants, est à la barre.

Me Béziat demande la parole le premier pour soulever la question d'incompétence Il soutient une thèse d'après laquelle aucune mesure préparatoire ne peut être ordonnée à Saïgon, le tribunal étant saisi au fond ne pouvant statuer. Il semble affirmer qu'il est de l'intérêt commun des déposants et de la Banque que pareille mesure n'intervienne pas.

Me Cazeau prend la parole pour M. Le Roy d'Étiolles et soutient la compétence du tribunal.

Me Gallet, pour le Comité, prend la parole et débute : « Je représente à cette barre ce malheureux Comité des déposants qui, depuis dix jours déjà, cherche des juges ». Il déclare que c'est la dernière porte judiciaire à laquelle il lui reste à heurter. Il s'étonne, non sans une certaine indignation, que l'avocat de la B. I. de C. lui ayant donné rendez vous devant le Tribunal du céans, il y vienne perpétuer sa tradition de l'incompétence.

Il s'élève contre les propos que la Banque place dans la bouche de son Conseil, et il s'étonne, à juste titre, des appels à la confiance du public en la banque, et au prestige français. Il soutient que les déposants n'ont pas de leçon à recevoir et ont donné jusqu'ici le plus bel exemple de calme et de dignité.

Avec une forte et pressante logique, il prouve au tribunal que : 1° il est valablement saisi pour prononcer une mesure préparatoire, les clients qu'ils représentent n'ayant introduit aucune action sur le fond ; 2° la mesure demandée se justifie d'autant plus que la situation présente de la B. I. de C. est, à l'heure actuelle, une situation de droit indéfinie, puisque sans précision aucune sur les décisions du tribunal de la Seine et seulement averti du désir de ce dernier de ne statuer qu'après le 25 courant, l'assemblée des créanciers s'étant réunie ; 3° l'opportunité de la mesure est d'autant plus urgente que, malgré cette situation équivoque, la Banque ouvre ses guichets pour l'encaissement et les ferme pour ses paiements et que l'on ignore la nature et la qualité des opérations qui s'effectuent dans le mystère de la maison entrebaillée.

Il fait enfin un vibrant appel au Tribunal, le suppliant de prendre cette mesure, même si elle ne devait avoir pour effet que d'apporter l'apaisement dans les esprits. Il définit le rôle du tribunal qui lui apparaît, en cette affaire, autre chose et plus que judiciaire.

Le tribunal se retire pour délibérer et revient après une demi-heure apportant le jugement dont nous publierons la teneur intégrale dans un prochain communiqué.

Ce jugement comporte la nomination de M. de Puychaumeix ⁵ comme administrateur provisoire avec les pouvoirs les plus étendus. Dès ce jour, les opérations effectuées par M. Lasseigne seront nulles sans l'assistance de cet administrateur.

Il nous paraît inutile de souligner pour nos déposants l'importance de cette mesure au point de vue des garanties qui en découlent.

*
* *

Le Comité se réunira demain matin, à 8 h. 30, à son siège, 40, rue La-Grandière, pour envisager l'opportunité de câbler au Tonkin et provoquer, si ce n'est fait, la formation d'un comité tonkinois. et procéder à une fédération des créanciers d'Indochine.

Il envisagera aussi l'éventualité d'une convocation de l'assemblée générale des déposants pour rendre compte de son mandat et pour toutes décisions ultérieures utiles (Communiqué du samedi 9 juillet 1921, du Comité des déposants de la B. I. de C.)

*
* *

⁵ Henry de Puychaumeix : syndic, administrateur des Hévées de Xuan-loc.

Hier, le Comité des déposants a fait tenir à la presse un autre communiqué qui présente la situation sous un jour assez rassurant.

LES ENTREVUES D'HIER

Le Comité, réuni hier matin à son siège, a décidé d'envoyer au Tonkin le télégramme suivant :

AVENIR TONKIN, HANOÏ

Comité déposants Sud-Indochinois fait pressant appel à déposants Nord-Indochinois pour constitution Comité nord. Souhaite coordination efforts. Vous prie instamment câbler noms membres Comité Nord et noms quatre membres pour représenter Nord-Indochine Comité fédéral indochinois.

D'Étiolles, Baugé, Soulier, Gallet, Audouit, Blaquièrre, Cua.

Ce télégramme a été envoyé à dix heures.

À onze heures, le Comité, convoqué spécialement par le gouverneur général, a été reçu par lui. De nombreux échanges de vues ont eu lieu.

À l'issue de cette entrevue, le Comité a décidé la publication immédiate d'affiches pour mettre la population saïgonnaise au courant des nouvelles rassurantes reçues de France.

On lira ci-dessous le texte de l'affiche qui, par les soins du Comité, a été apposée hier, dès quinze heures, dans les divers cafés, cinémas, cercles et pharmacies de Saïgon.

Le Comité, en raison de la nature des nouvelles reçues et de la nomination de l'administrateur provisoire, a décidé de prier le plaideur ayant introduit une instance en déclaration de faillite contre la B. I. de C. de se désister de sa demande.

*
* * *

Le gouverneur général communique les renseignements suivants, transmis à titre officieux par M. Detieux, directeur des Finances en mission à Paris, par câble du 7 juillet :

Le plan de réorganisation de la Banque industrielle que poursuivait le consortium bancaire constitué en janvier dernier n'ayant pas trouvé, à fin de juin, les concours supplémentaires qui auraient été indispensables, la banque a présenté, le 30 juin, une demande de règlement transactionnel devant le tribunal de commerce de la Seine. Jusque là, malgré de nombreux retards dans les paiements, aucun protêt n'avait été signifié.

L'assemblée générale des actionnaires pouvant demander soit le règlement transactionnel, soit la dissolution anticipée de la société, la décision du tribunal de commerce a été renvoyée jusqu'après la réunion de l'assemblée des actionnaires, qui doit avoir lieu le 25 juillet.

En conséquence, le tribunal n'a pas encore nommé l'administrateur séquestre et la Banque reste *in bonis*.

Dans certains milieux financiers, on exprime l'opinion que l'acceptation du règlement transactionnel ne serait pas plus préjudiciable aux créanciers d'Extrême-Orient qu'aux créanciers parisiens, car le projet de la Banque serait de demander la distraction de la masse de l'avoir des agences d'Extrême Orient au profit des créanciers d'Extrême-Orient. Le sursis au règlement transactionnel a empêché jusqu'ici de prendre une décision sur ce point.

Depuis le 30 juin, le Comité de direction du consortium bancaire d'intervention, réuni à la Banque de Paris et des Pays Bas, a décidé d'une façon générale de ne pas presser la

réalisation des gages constitués à son profit, notamment des immeubles, afin de réserver l'avenir.

La crise de la Banque industrielle a produit en France et au Parlement une grosse émotion. Le président du conseil des ministres, M. Briand, entendu le 6 juillet par les commissions sénatoriales des Finances et des Affaires extérieures, a, suivant le communiqué officiel, déclaré que des efforts sont encore faits pour sauvegarder les intérêts de la France en Extrême-Orient, mais qu'il ignore les derniers pourparlers poursuivis par la Banque industrielle et le gouvernement chinois relatifs à l'émission d'un emprunt.

Suivant les commentaires de divers journaux du 7 juillet, le président du Conseil espérait encore un règlement souhaitable pour le salut des intérêts français en Extrême-Orient.

La demande d'interpellation de M. Outrey figurait à l'ordre du jour du vendredi 8 juillet.

La date de l'assemblée générale n'a pas été fixée et le sera à une prochaine réunion du Comité. On essaiera de permettre aux déposants de l'intérieur d'y assister, en fixant la date plusieurs jours à l'avance.

LE COMITÉ.

.....

Note des actionnaires de la B.I. de C. (*L'Écho annamite*, 19 juillet 1921)

Un groupe d'actionnaires de la B. I. de C. réuni à la mairie, sous la présidence de M. Lahille ⁶, a décidé, à l'unanimité, de porter à la connaissance du public intéressé les résolutions suivantes :

1° Inviter les actionnaires cochinchinois à rassembler leurs pouvoirs pour l'assemblée générale entre les mains de M^e Lambert ⁷, vice-président du Conseil colonial ;

2° Donner à ce mandataire la mission d'examiner la situation financière qui sera soumise à l'assemblée du 25 juillet et d'agir au mieux des intérêts des actionnaires eu égard à cette situation et aux propositions qui pourront être faites soit par le Conseil d'administration soit par tout autre consortium financier, comme aussi de proposer ou de voter telle mesure qui apparaîtra de l'intérêt des actionnaires.

(En conséquence, M. Le Roy d'Etiolles a été chargé de centraliser les pouvoirs de tous les actionnaires désireux d'adhérer à ce groupement).

M. d'Etiolles, 1, rue Barbet.

Comité des déposants COMMUNIQUÉ (*L'Écho annamite*, 23 juillet 1921)

Le Comité des déposants s'est réuni mercredi soir, à 7 heures, à son siège, 40, rue La-Grandière, chez M^e Baugé, notaire.

Pour répondre aux désirs de quelques déposants, le Comité a l'honneur d'informer ses mandants que l'administrateur provisoire, M. de Puychaumeix, est entré en fonctions et remplit sa mission auprès de la banque. Il a tenu au courant de ses

⁶ De l'Institut Pasteur de Saïgon.

⁷ Léon Lambert (1885-1950) : administrateur de la Banque industrielle de Chine (octobre 1922) et autres sociétés, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise. Voir [encadré](#).

opérations M^e Gallet, avocat de M. Soulier, au nom du comité. À l'expiration de son mandat, l'administrateur provisoire adressera un rapport au président du tribunal de commerce.

M. de Puychaumeix a manifesté son intention de n'accepter aucune rémunération pour sa mission de contrôle et le comité lui a voté des remerciements et des félicitations.

La date de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque industrielle étant trop rapprochée pour permettre une action utile, le comité a décidé le principe d'une assemblée générale des déposants cochinchinois dès que des nouvelles seront parvenues à Saïgon, au sujet de l'assemblée du 25 juillet à Paris.

Dès que ce sera possible, la date de cette assemblée générale des déposants sera fixée et portée à la connaissance du public par la voie des journaux.

Cette assemblée aura pour but d'examiner le compte-rendu des travaux du comité et, suivant les circonstances, prendre telles décisions et exécuter telles mesures qu'elle jugera utiles.

26 JUILLET 1921 : RÈGLEMENT TRANSACTIONNEL

Un écho de la dernière réunion des déposants de la Banque industrielle
(*L'Écho annamite*, 22 septembre 1921)

Nous lisons dans le *Courrier d'Haïphong* du 20 septembre 1921 :

Banque industrielle de Chine. — Une réunion du comité des déposants de Cochinchine s'est tenue le 16 courant à 18 heures à l'hôtel de ville de Saïgon sous la présidence de M. le Roy d'Étiolles. Une centaine de personnes y assistaient. M. [Joseph] Mariani, colon à Thudaumot ⁸, préconisa d'employer les mêmes procédés qu'en Chine et de réclamer le remboursement par le gouvernement représenté par le gouvernement général de l'Indochine, dont la responsabilité serait engagée du fait de la nomination de MM. [Maurice] Le Gallen ⁹ et [Édouard] Bourcier Saint-Chaffray ¹⁰ comme administrateurs de la Banque.

On a prétendu à plusieurs reprises que MM. Le Gallen et Saint-Chaffray représentaient le gouvernement général auprès de la Banque industrielle de Chine. Cette information est inexacte. M. Saint-Chaffray a été désigné en janvier dernier comme administrateur de la Banque industrielle de Chine par le groupe bancaire de

⁸ Joseph Mariani : [hévéculteur](#), membre du Syndicat des planteurs de caoutchouc, futur conseiller colonial, président de la Chambre d'agriculture de la Cochinchine de 1936 à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

⁹ Maurice Le Gallen (1873-1955) : ancien résident supérieur au Cambodge et au Tonkin, puis gouverneur de la Cochinchine. Administrateur (1921), puis vice-président des Services contractuels des Messageries maritimes. En retraite (mars 1922). Administrateur (1922) des Distilleries de l'Indochine (SFDIC), président de Catecka. Il s'égare ensuite dans les affaires Fommervault avant d'entrer en 1932 à la Banque franco-chinoise et d'en devenir président (1936-1938).

¹⁰ Édouard Bourcier-Saint-Chaffray : ancien résident supérieur au Tonkin (1917-1921), administrateur de la Banque industrielle de Chine (février-août 1921) — en disponibilité et sans traitement à compter du 2 juin, de façon à ne pas engager les pouvoirs publics —, puis administrateur des Distilleries de l'Indochine (SFDIC), président des Vitaliments coloniaux, administrateur de la Cie aéronautique française d'Extrême-Orient. Il passe en 1926, à la Biênhoà industrielle et financière (BIF) dont il devient administrateur délégué, puis, à partir de 1932, simple administrateur et, plus tard (1939) administrateur de sa filiale les Caoutchoucs du Donai. Entre-temps, il est entré en 1928 à la fois au conseil de la Cie minière du Haut-Mékong et de la Cie générale des mines de Thakhek.

réorganisation, à titre absolument privé et sans aucune attache gouvernementale ; il était, dès cette époque, en congé sans solde en attendant la liquidation de sa retraite.

Quant au gouverneur titulaire de la Cochinchine, M. Le Gallen, il n'a jamais été ni censeur ni commissaire aux comptes ni administrateur de la dite Banque ; il suffit de lire, pour s'en convaincre, le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 25 juillet 1921.

En réalité, un poste d'administrateur avait été offert à M. Le Gallen, mais, dès son départ de la Colonie, M. Le Gallen avait réservé son acceptation jusqu'au jour où la Banque serait organisée sur des bases solides et définitives.

Ces renseignements avaient déjà été donnés verbalement par le gouverneur général avec la plus grande précision dans l'audience qu'il a accordée dans les premiers jours de juillet aux déposants à Saïgon. »

Banque industrielle de Chine
(*L'Écho annamite*, 4 octobre 1921)

M. Lasseigne, directeur des agences en Indochine de la Banque industrielle de Chine, a adressé à la presse la lettre suivante :

Saïgon, le 1^{er} octobre 1921.

Monsieur le directeur du journal *l'Impartial* à Saïgon.

Monsieur le directeur,

Pour couper court à certains renseignements inexacts répandus dans le public, je vous prie de vouloir bien donner connaissance à vos lecteurs des 2 télégrammes inclus, adressés par monsieur Benoist, administrateur du règlement transactionnel de notre banque, à monsieur le gouverneur général de l'Indochine qui nous les a transmis :

22 août 1921

Je donne autorisation à directeur agence de Saïgon avec faculté substitution et en tant que de besoin pouvoir poursuivre ou reprendre toutes procédures en cours en mon nom ainsi que pour engager instances nouvelles.

26 septembre 1921

Je suis informé que trésorier-payeur général Indochine refuse acquit agents de Banque industrielle de Chine prétextant administrateur judiciaire seul qualifié. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien lui faire communiquer en mon nom que, contrairement à sa prétention, agents de Banque industrielle de Chine ont conservé leurs pouvoirs pour acquitter, même sans mon concours

Je vous en remercie à l'avance et vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur.
LASSEIGNE.

AVIS

M. Benoist, administrateur pour le règlement transactionnel de la Banque industrielle de Chine, câble que, dans le but de terminer les opérations préparatoires et de hâter le règlement transactionnel, le juge délégué par le tribunal de la Seine vient, conformément à la loi du 2 juillet 1919, de nommer maître Béziat, avocat-défenseur, 180, rue Pellerin, Saïgon, pour procéder aux opérations de vérification et d'admission

des créanciers de la Banque industrielle de Chine dans toute l'Indochine Française, ces opérations devant être terminées le 15 novembre prochain, et pour recevoir ultérieurement le vote des créanciers sur l'acceptation ou le refus des propositions de règlement transactionnel qui leur seront communiquées dans le milieu de décembre 1921.

Aussitôt les opérations terminées, le résultat en sera câblé immédiatement à Paris.

La réorganisation de la Banque industrielle de Chine a nécessité des travaux considérables qui se poursuivent activement avec la bienveillance gouvernementale indiscutable et l'appui des grandes banques toujours maintenu conformément aux études poursuivies par elles-mêmes ; la solution définitive est envisagée pour le courant de décembre prochain.

C'est évidemment un long délai, qu'une attente de près de trois mois encore, pour des créanciers dont l'impatience est si légitime. Mais l'attitude confiante qu'ils n'ont cessé de garder jusqu'ici et qui a secondé si puissamment les négociations en cours donne l'assurance que cette aide précieuse se poursuivra encore jusqu'au terme de ces négociations.

Des précisions plus grandes ne peuvent être données quant à présent. Chacun comprendra les raisons qui empêchent la Banque industrielle de Chine de rendre publics, avant qu'ils ne soient signés, des accords qui se poursuivent entre les gouvernements français et chinois.

Un avis ultérieur fera connaître les conditions dans lesquelles la vérification des créances sera poursuivie.

Saïgon, le 3 octobre 1921.

Le directeur des agences d'Indochine:
LASSEIGNE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES DÉPOSANTS INDOCHINOIS À LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE
COMPTE-RENDU OFFICIEL
(*L'Écho annamite*, 26 novembre 1921)

L'assemblée générale des déposants cochinchinois et des représentants des déposants du Cambodge, de l'Annam, du Tonkin et du Laos, convoquée par la voie de la presse et par voie d'affiches, a eu lieu le mardi 22 novembre 1921, de 17 h. 30 à 19 h. 30, dans la salle des Pas-Perdus de l'hôtel de ville de Saïgon.

Dès 17 heures, le public commençait à affluer. Le comité convocateur prend place au bureau à 17 h. 15. À 17 h. 30, quatre cents personnes étant réunies, le président ouvre la séance.

M. Leroy d'Étiolles présidait, assisté de MM. Gallet, porte-parole désigné du Comité Blaquièrre, secrétaire de séance, Baugé, Soulier, Audouit, Cua.

Le président, en un bref exposé, explique pourquoi l'assemblée, qui devait avoir lieu au début du mois, a dû être reportée, de remise en remise au 22 novembre. Le Comité attendait des résultats ou au moins des informations précises sur les pourparlers en cours. Celles-ci n'étant pas venues et les résultats moins encore, le comité a convoqué M. Lasseigne, directeur de l'agence de Saïgon de la Banque industrielle, à cette assemblée.

M. Lasseigne a fourni au Comité tous les renseignements qu'il possédait et s'est excusé de ne pouvoir assister à l'assemblée. Le président lit ses lettres, publiées hier par les trois journaux quotidiens de Saïgon.

Le président résume les nouvelles qui ont été fournies par les journaux et desquelles il résulte que tous les efforts pour le renflouement de la Banque ont échoué.

Il donne ensuite la parole à M^e Gallet, porte-parole du Comité, pour exposer la situation. M^e Gallet a parlé pendant plus d'une heure devant une assistance toujours augmentée et qui s'est composée, à la fin, d'au moins 600 personnes. Nous nous excusons de ne pouvoir reproduire ici qu'un résumé des paroles de l'orateur du Comité, que nous ferons aussi complet que possible.

Exposé du Comité par M^e Gallet

Comme une troupe de danseurs de corde ou encore de candidats en bonne fortune électorale, nous avons dû lancer sur les murs de Saïgon nos appels par voie d'affiches multicolores où nous vous avons dit : « Voulez-vous être payés ? » Nous n'avons pas pris ainsi d'engagement et nous sommes sûrs que personne ne s'y est trompé. Voulez-vous être payés ? Le Comité ne tient pas caisse ouverte et les dépôts ne seront sûrement pas remboursés par lui et aucun de vous n'est venu ici dans cet espoir. Il est bon de le dire pourtant, car nous craignons que certains journalistes nous reprochent de n'avoir pas payé et n'intentent contre nous des poursuites à la Pernotte où à la Berthelot. (Rires et applaudissements).

Nous ne paierons pas, dussions-nous encourir les foudres journalistiques. Nous ne paierons pas et nous vous demanderons encore : Voulez-vous être payés ? Il faut nous le dire, il faut le répéter, il faut le crier. Vous le dites déjà par votre nombre et, comme le dit Mirabeau : « Votre présence seule constitue une affirmation, une protestation. » Il faut plus ; dans la cohésion qui nous donne la force, il faut manifester votre désir et réclamer vos droits.

Car la force; c'est nous qui la créons par notre entente, par notre solidarité. Pascal a dit : « Ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force. » Nous, nous n'avons pas besoin de justifier la force, nos droits sont reconnus. Mais nous devons fortifier la justice. (Applaudissements).

Si jamais la sagesse antique a eu raison, c'est aujourd'hui : *Væ soli*, malheur à l'homme seul. Il ne peut rien faire, il ne peut rien obtenir. Seules, les collectivités ont raison. Mais il leur faut crier pour se faire entendre. Les aphones ont toujours tort. Les pouvoirs publics sont durs d'oreille. Le régime a une mauvaise acoustique. Avec le nombre et du bruit, on aboutit.

L'avenir est aux gens maigres qui se lèvent matin, dit le proverbe. Non, messieurs, l'avenir est aux gens qui descendent dans la rue pendant que les autres regardent de leurs fenêtres. Nous nous sommes groupés aujourd'hui et nous crions : « Nous voulons notre argent ». (Applaudissements).

Messieurs, nous avons été des initiateurs. Nous avons été les premiers à nous grouper. On nous a suivis. Les créanciers de Shanghai ont suivi notre exemple et se sont groupés après ceux du Tonkin et de Yokohama. Cette constatation a été, pour votre comité, une consolation dont il avait le plus grand besoin, mais qui nous est accordée et qui nous montre que, par delà nos frontières, la solidarité s'établit. Demain, nous pourrions envisager la formation d'une union de tous les créanciers d'Extrême-Orient. Elle est déjà réalisée en fait et le jour est proche où nous serons une collectivité qu'il faudra écouter parce qu'elle sera redoutable par le nombre.

Ce sera le premier résultat que nous puissions revendiquer. Ce n'est pas un résultat négligeable.

Dès aujourd'hui, nous sommes très nombreux, trop nombreux pour pouvoir nous compter. Personne ne peut nous compter. C'est là une protestation, c'est la première, mais ce n'est pas la seule. Pour la troisième fois, nous affirmons publiquement nos créances, pour la troisième fois, nous exprimons notre résolution.

L'épargne indochinoise est consciente de ses droits et résolue à les faire respecter. Si c'est nécessaire, elle donnera aux pouvoirs publics le spectacle de son cortège dans les rues. À bout de patience, elle réussira à se faire entendre. (Vifs applaudissements.)

Nous allons faire ce qu'on pourrait appeler le bilan des événements. À la Chambre, M. de Castelnau a dit : « Châtiez et payez ! » et nous nous attendions à voir se dérouler un drame au bout duquel nous serions remboursés. Nous n'avons assisté qu'à un lever de rideau et l'impresario, M. Briand, ne nous a pas donné ce que nous attendions. Il a ordonné des poursuites contre MM. Berthelot et Pernotte. Permettez, messieurs, à un avocat, de préciser un point. Qui dit poursuites ne dit pas forcément condamnation. On les poursuit, mais l'indispensable M. Berthelot est à Washington aux côtés du chef de la France. Quand les princes de notre république s'asseyent en face du juge d'instruction, c'est souvent ce dernier qui est le prévenu.

Les gens que tue M. Briand se portent assez bien. Les inculpés répondront qu'ils ne se sont pas aperçus d'un déficit de 300 millions. Et quels reproches pourrions-nous faire à M. Pernotte, messieurs ? Sa défense sera bien facile. Nous lui donnions 800 mille francs par an pour mener la banque ; du haut de ses palais, il ne pouvait voir que grand.

Aussi bien, nous n'avons aucun intérêt à obtenir des têtes. Nous n'en voulons pas. Nous préférons nos économies. Les déposants ne se soucient pas de parcourir une voie triomphale, une voie Appienne bordée des cadavres de leurs ennemis. Ils veulent être payés et reprennent la parole de Castelnau en commençant par la fin : « Payez d'abord, vous châtierez après ! » (Applaudissements).

Sauf cette esquisse de poursuites, rien n'a été fait. Ou plutôt, de ce qui a été tenté rien n'a réussi. La Banque industrielle a changé souvent de médecin : M. Briand, d'abord, M. Loucheur ensuite, M. Poincaré enfin. Il n'est pas jusqu'à M. Outrey qui n'ait crié au miracle et qui nous a dit : « Je l'ai sauvée. » Et nous, nous disions n'est-ce pas : « Ni fleurs, ni couronnes, nous voulons notre argent. »

Tout est-il perdu ? Pas encore. Reportant nos regards en arrière, nous pouvons nous dire : elle respire encore, il y a de l'espoir.

La situation actuelle de la Banque industrielle est critique. On nous avait averti. Aujourd'hui, on nous explique la crise. Celle-ci n'est la faute de personne. C'est la faute de la baisse, baisse du fret, baisse des marchandises, encore que nous ne nous en apercevions pas. Mais le règlement transactionnel a été accordé et a permis de gagner du temps pour faire rentrer les créances. Rien que Saïgon a fait rentrer dix millions de créances et il suffirait, pour conjurer le désastre, de 300 millions. Ceux-ci étaient trouvés par un emprunt pour la Chine.

Mais cet emprunt s'est heurté à des difficultés inextricables, qui doivent être soulignées. D'abord des conditions impossibles. Puis, aussi des difficultés internationales : les Anglais, les Américains ne veulent pas que la Banque industrielle soit renflouée. Nous avons trouvé des alliés pour se battre près de nous ; en affaires nous les retrouvons contre nous et ils nous laissent en tête à tête avec notre gloire.

D'autre part, les requins de la finance parisienne se battent et se disputent les dépouilles. Ils voient dans la Banque industrielle un cadavre à dépecer. Chacun veut sa part et la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Comptoir d'escompte sont au premier rang des pilliers d'épaves. Les intérêts privés dominent tout et étouffent toute notion de l'intérêt national.

On en arrive à ce paradoxe : les Chinois refusent notre argent et demandent des garanties (Applaudissements).

Puis il y a un obstacle invincible. Il y a M. Doumer qui, par un sentiment que je nommerai d'intégrité sénile, menace d'abandonner son portefeuille [les Finances] plutôt que de secourir la banque. Ironie et retour des choses. M. Doumer, dont l'Indochine a fait la fortune, à qui elle a servi de piédestal, M. Doumer se retourne contre l'Indochine.

M. Doumer mérite d'être rappelé à la réalité par les déposants. Il faut que nous lui signifions ce que nous attendons de lui et comment il nous a manqué.

Il y a urgence. Les tribunaux étrangers, à Singapour et ailleurs, ne donnent que des délais de grâce, dans l'espoir et l'attente d'un arrangement. Si celui-ci ne se produit pas,

et chaque jour diminue l'espoir et les chances, c'est la faillite et nous ne pouvons nous y prêter.

Aucun remboursement ne sera possible qu'en évitant la liquidation. Toutes les énormes créances de la Banque industrielle doivent être recouvrées par elle ; liquidées, elles se réduiront à rien.

La liquidation, c'est la perte de tout ou, du moins, la portion congrue. Le Comité ne peut s'associer à des mesures qui entraîneraient un tel résultat.

Il faut secourir la Banque industrielle et nous unir dans ce but. C'est pour cela que nous avons entendu M. Lasseigne et, pour ma part, je déplore qu'il ne soit pas venu.

D'où peut venir la solution ? De la justice ? Je ne crois pas. Des consortiums ? Je ne le crois pas non plus. Elle ne peut venir, elle ne viendra que de l'État.

Mettant ma pensée en une formule je dis :

Qu'a fait l'État ?

Rien.

Que doit-il faire ?

Tout.

Qu'a fait le gouvernement général ?

Rien.

Il faut qu'il fasse quelque chose.

Nous pouvons adresser plusieurs reproches au gouvernement de la République. Il a promis son appui. Il n'a fourni qu'un appui moral tout à fait insuffisant. Cet appui, on l'a pourtant promis, annoncé à grand fracas à la tribune de la Chambre, mais on est allé à Washington et, pourtant, ce n'est pas la Société des Nations qui paiera (Applaudissements).

À l'État nous adressons un deuxième reproche et. c'est d'avoir fait la conspiration du silence. Nous sommes renseignés, et comment ? Par Reuter et par les journaux anglais. On nous laisse délibérément dans l'ombre et dans l'oubli. Nous avons câblé au nom de la petite épargne à MM. Briand et Loucheur. On ne nous a pas répondu. On a câblé au nom de tous les éléments intéressés. On n'a toujours pas répondu.

Il est amer de faire, si loin de son pays, une semblable constatation. En nous ignorant, en ne voulant pas nous connaître, le gouvernement a manqué à ses devoirs envers des citoyens français.

M. Briand n'a rien dit, il n'a pas exprimé en une formule ce que doit être la solution. Encore à l'heure présente, on nous arrose de la même eau bénite de cour. Ce manque de déclarations précises est une autre faute.

Ce n'est pas tout d'incriminer l'État. Il faut que quelqu'un paie. C'est l'État et ce n'est que l'État seul qui paiera La Banque industrielle a été, à Pékin, l'instrument de l'État français, elle a été banque officieuse d'État et instrument d'expansion française. L'État paiera parce que c'est pour lui un devoir patriotique.

Il ne s'agit que de 300 millions. À heure actuelle, c'est peu de chose, au regard des milliards des budgets. Mais c'est la rançon de l'honneur français.

L'État a un autre devoir, le respect de la parole donnée. L'État s'est engagé.

(L'orateur cite ici la circulaire de M. Reynaud et la lettre de M. Bapst, se portant garants de la solvabilité de la Banque industrielle).

M. Briand, à la Chambre, a déclaré qu'il aurait signé ces documents ; il a appuyé et aggravé ces déclarations, à deux reprises.

Le gouvernement français, en toutes circonstances, a avalisé la signature de la Banque industrielle.

Si on ne paie pas, c'est le glas de l'honneur français, un Fachoda économique, une capitulation de l'honneur, une tâche au drapeau, dont les histrions de la politique ont la responsabilité. (Vifs applaudissements.)

Et qu'on ne nous dise pas qu'il s'agit là d'intérêts privés. Il ne peut être question d'intérêts privés, lorsque j'ai démontré qu'il ne s'agit ici que d'intérêts généraux.

Et quand ce serait des intérêts privés, serait-ce la première fois que la France interviendrait en faveur d'intérêts de cette nature ? Il y a eu des fonds pour les traîtres, des Bolo, Almereyda et autres. En période électorale, le contribuable paie pour les intérêts privés de quelques fantoches de la politique.

L'État doit payer. Il n'a pas d'excuses, c'est un devoir impérieux, il doit s'y soumettre. Je ne crois ni aux consortiums, ni aux Chinois ; la Chine est inexistante. Sans l'ordre du Gouvernement français, l'emprunt chinois ne vaut rien. Le crédit chinois n'existe pas. L'indemnité des Boxers, impayée depuis plusieurs lustres, ne sera jamais payée.

Suivant quelles formules l'État paiera-t-il ?

L'État doit payer, par une avance, par un prêt avec garantie. La Banque industrielle vaut quelque chose. Elle a obtenu de grands travaux à Pékin qui permettront une exploitation allant vers un rendement normal et lucratif. En janvier, sans presque de garanties, l'État a déjà avancé 70 millions. C'est un placement défendable, non certes de père de famille, mais possible. Donc, il ne faut pas désespérer. La Chambre doit voter ce prêt au retour de Washington, ne fût-ce que pour laver le chef du gouvernement du soupçon d'avoir voulu vendre l'Indochine.

Le gouvernement général a aussi ses responsabilités. Cette puissance consciente de ses droits et de ses prérogatives se fait toute petite quand on lui demande de payer. Ce pays a nommé des censeurs ; avant de s'embarquer, l'un d'eux faisait déjà le démarcheur. Après ses déclarations, on ne pouvait que courir à la banque et je dois dire que j'étais un de ceux qui couraient le plus vite. (Rires, applaudissements)

Le gouvernement général a fait des promesses qui ne l'engageaient à pas grand, chose, toutes conditionnelles. Le moment ne vient jamais d'agir. Nous pourrions lui dire que le moment est venu, quoique avec modération, parce que le gouverneur est malade.

Nous ne demanderons pas les fonds secrets qui ont permis de verser 400.000 francs au *Temps* pour quatre articles, sur l'Indochine et sur son gouverneur.

Nous ne demanderons pas d'être payés sur les fonds de l'emprunt, mais nous pourrions lui dire de compter sur les déposants.

Nous ne demandons rien aux contribuables. Le contribuable n'en peut plus. Il est trop chargé et il faut le laisser respirer.

Mais il est une Banque de l'Indochine qui jouit de privilèges énormes. Sur les décombres de la Banque industrielle, elle fait tous les mois plusieurs millions de bénéfice. Et on ne lui demande rien.

Il faut lui dire, M. le Gouverneur général :

Vous devez vous préoccuper des intérêts français, du marasme des affaires, de la petite épargne. S'abrogez-vous à nos droits, à nos créances. Payez la moitié, nous attendrons pour le reste et nous patienterons. Puisque la situation est bonne, payez-nous !

Cette opération est de nature à satisfaire les plus exigeants. Il faut nous tourner vers le gouverneur général et lui dire : Votre mutisme est déconcertant. Dites quelque chose à la petite épargne. Rassurez-la. Obtenez au moins les renseignements que nous ne pouvons obtenir.

Nous, nous avons fait notre devoir et nous vous apportons un ordre du jour nous sommes prêts à câbler notre confiance au gouvernement, à câbler à M. Doumer pour le mettre en face de ses responsabilités, et des réalités, prêts à faire l'union des créanciers d'Extrême-Orient qui sera un continent tout entier dressé pour réclamer son droit. Nous sommes prêts même à élaborer un plan de réorganisation. Nous ne sommes pas financiers, mais nous trouverons nous-mêmes un plan.

Nous pouvons avoir confiance, donner un dernier délai au gouvernement français. Nous avons pour nous la justice. Avec l'union d'Extrême-Asie, nous avons la force. En mesure de nous faire entendre, nous avons la possibilité de faire entendre la collectivité.

L'Indochine doit être non seulement comme le disait le gouverneur général dans un de ses discours, non seulement le relais de la pensée latine, mais le relais de l'influence française, une tranchée, un bastion de la lutte économique ; à la veille du jour où on présentera le grand soldat qu'est le maréchal Joffre à la vénération de l'Asie que, de ce ciel obscurci se dresse un vainqueur économique de la Marne et qu'après avoir été grands, nous sachions rester forts ».

Cette péroraison est saluée par de vifs et unanimes applaudissements.

Personne ne demandant la parole, lecture de l'ordre du jour du Comité est donnée par le président :

1^{er} ORDRE DU JOUR DU COMITÉ

Les déposants indochinois à la Banque industrielle de Chine, réunis au nombre de 600 en assemblée générale, à Saïgon, le 22 novembre 1921, et représentant tous les déposants de l'Indochine.

Considérant :

1° Le préjudice irréparable causé au prestige français au Japon, en Chine et dans tout l'Extrême Orient par la suspension des opérations de la Banque industrielle ;

2° Que des promesses solennelles ont été faites, tant par des agents diplomatiques agissant officiellement, que par le chef du Gouvernement français à la tribune du Parlement, que la France ne se désintéresserait pas du sort de la Banque industrielle ;

3° Que le Gouvernement de la colonie lui-même n'a pas craint d'engager son appui moral qui ne s'est jusqu'à ce jour aucunement manifesté ;

4° Qu'en faisant accorder à la Banque le règlement transactionnelle, malgré un passif de 600 millions, en vue d'une réorganisation impossible sans son aide le gouvernement français s'est par là même engagé envers les créanciers à aider à la réorganisation ;

5° Que les pouvoirs publics, par le renflouage momentanée de la Banque en janvier, tant par un apport de fonds que par la qualité semi-officielle des personnalités introduites dans le nouveau conseil d'administration, ont permis de rembourser les déposants de France avec les fonds des déposants japonais, chinois, indochinois et européens d'Extrême-Orient ;

Vu :

Les échecs successifs des diverses combinaisons envisagées pour la reprise des affaires de la Banque industrielle ;

Attendu :

Le silence systématique des pouvoirs publics, silence des plus préjudiciables aux intérêts matériels des déposants asiatiques et aux intérêts politiques français ;

Vote :

À l'unanimité, l'ordre dit jour suivant :

Les déposants indochinois, unis dans un même esprit de solidarité nationale :

Blâment avec amertume et sévérité les pouvoirs publics pour leur coupable inertie ;

Mettent en demeure le gouvernement de la République de tenir ses promesses et, faisant honneur à la parole donnée pour le prestige du pavillon français en Extrême-Orient, de mettre au plus tôt la Banque industrielle en état de libérer son passif et de reprendre son fonctionnement ;

Laissent au choix du gouvernement les modalités de son intervention, se déclarant prêts toutefois, en présence des lenteurs des négociations en cours, à soumettre leur plan particulier de réorganisation dans le cas où aucun de ceux actuellement proposés ne se réaliserait.

Et passent à l'ordre du jour.

M. Leydet demande la parole et lit le discours suivant :

DISCOURS DE M. LEYDET

Mesdames, Messieurs,

L'heure que nous traversons est grave et chaque moment indécis ou perdu aggrave encore la pénible situation qui nous est faite en creusant sous nos pieds un abîme sans fond dans lequel nous finirons par disparaître.

On nous a fait des promesses sur lesquelles nous nous sommes endormis, ne nous apercevant pas que c'étaient des promesses politiques ; comme toutes les promesses de cette nature, elles sont restées vaines car elles ne poursuivaient qu'un but ; calmer l'opinion et gagner du temps pour mieux nous tromper.

Et, en effet, qu'a-t-on fait en haut lieu pour protéger nos intérêts et empêcher un cataclysme ? Rien du tout : bien au contraire, on a laissé le champ libre aux aigrefins de tout acabit sans prendre la moindre mesure conservatoire. Des hommes politiques financiers véreux sont les auteurs de nos maux, de nos mécomptes, il n'était que trop visible qu'ils ne se déjugeraient pas entre eux ; hélas ! cela n'a pas manqué et le gouvernement lui-même y a prêté la main.

C'est donc vers le gouvernement que nous devons nous retourner et non en humbles solliciteurs comme nous l'avons fait jusqu'ici. Nous devons nous retourner contre le gouvernement comme des créanciers vers un débiteur de mauvaise foi et lui dire : *nous voulons être payés et nous entendons l'être, débrouillez-vous comme vous l'entendez, mais payez-nous ou sinon...*

Mesdames et messieurs, nous avons le droit de parler haut et ferme, nous avons le droit de faire entendre notre voix par les pires sourds car des engagements ont été pris, des concours financiers d'État prêtés, des ordres officiels ont été donnés à nos représentants consulaires dans tout l'Extrême-Orient qui engagent immédiatement l'État vis-à-vis de nous.

En janvier dernier, quand se constitua le consortium de sauvetage à la tête duquel fut placée la Banque bien connue de Paris et des Pays-Bas [BPPB], le gouvernement intervint personnellement et pécuniairement au sein même du consortium où l'Indochine fut officiellement représentée par l'un de ses plus hauts fonctionnaires, M Saint-Chaffray, résident supérieur du Tonkin encore en activité. Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères français, engagea officiellement la signature de la France dans les affaires de la Banque industrielle de Chine et tous les présidents du conseil qui se sont succédé l'ont couvert de leur haute autorité, se gardant bien de le blâmer. Le gouvernement français est donc responsable et il fait bien partie intégrante comme tierce partie de la Banque industrielle de Chine.

Le Gouvernement général de l'Indochine alla plus loin encore : il ne craignit pas d'engager la Colonie, en versant trente millions à la caisse du consortium et en détachant un second résident supérieur, M. Le Gallen, en qualité de contrôleur de la Banque industrielle qui, du coup devenait une banque officieuse de compte à demi !

Or, cette double opération de mise de fonds et de contrôle, où et quand M. Long l'a-t-il faite sinon à Paris, de concert et avec l'autorisation, non pas seulement du ministre des Colonies, ce qui serait déjà suffisant, mais du Gouvernement tout entier et en plein accord avec le président du Conseil ministre des Affaires étrangères [Briand], auquel, très probablement, il suggéra l'idée de télégraphier à nos représentants diplomatiques en Extrême-Orient de démentir officiellement les bruits qui circulaient, et ceux-ci, notamment MM. Bapst, ambassadeur de France à Tokyo, et Reynaud, consul de France à Hongkong, engageaient, par ordre et officiellement, le crédit de la France dans les affaires de la Banque industrielle de Chine.

On nous affirme que 300 millions suffiraient à sauver la situation et les compétences assurent qu'elle serait rétablie en deux ou trois ans au plus : cela, on le sait à Paris aussi

bien qu'ici, sinon mieux, mais il faut croire que tout le monde n'y trouve pas son compte car les télégrammes parvenus de France ces jours-ci sont unanimes, tous tendant à nous démontrer l'impossibilité matérielle absolue de trouver une pareille somme ; tous, qu'ils nous parviennent par la sans fil exclusivement officielle, par l'officieuse Havas ou des particuliers (?) intéressés, tentent de nous préparer au sacrifice et, en toute première ligne, ceux-là mêmes qui, moralement ou effectivement, ont — ou nous croyons avoir — charge de nous défendre.

Le discours d'ouverture du Conseil de gouvernement, nous ne le lui avons pas fait dire, avoue que le gouvernement a réalisé par l'agio sur le change cent cinquante millions de bénéfices extrabudgétaires dont il peut disposer immédiatement ; cyniquement, il ajoute que le gouvernement a joué, qu'il a été heureux et il s'en félicite. Nous lui disons, nous déposants : de quel droit avez-vous joué, sinon de celui que vous vous êtes vous-même octroyé en entrant pour 30 millions dans le consortium de sauvetage de la Banque industrielle de Chine en janvier dernier à Paris ? — Payez, les déposants vous tiennent pour personnellement responsable !

Il ne nous appartient pas de dire de quelle façon ces cent cinquante millions illégalement réalisés, irrégulièrement tout au moins, doivent servir à sauver la situation et l'épargne française. Nous croyons cependant, et nous avons raison de croire, que, du fait de sa participation financière au consortium sous le double contrôle Saint-Chaffray-Le-Gallen, le Gouvernement général de l'Indochine ne peut pas ne pas consacrer cette somme au renflouement de la Banque industrielle de Chine, sa banque, mieux que cela, sa propre associée, sous tutelle ?

Quant à nous, nous le tenons pour responsable et c'est contre lui que nous nous tournerons et il ne saurait se dégager de notre emprise par des moyens dilatoires, pas plus que le Gouvernement métropolitain d'ailleurs, sur les ordres de qui — et en collaboration duquel [*sic*] — il signa les accords de janvier.

Mesdames, Messieurs, le même discours d'ouverture est extrêmement instructif pour nous, tout y ayant été prévu, même l'échec de l'emprunt de 6 millions de piastres du Vinh Dongha. Il y est fait une claire allusion à la faillite prévue, attendue, escomptée de la Banque industrielle et d'un cœur léger, le gouverneur déclare que, si par malheur quelque mécompte d'ordre financier venait à se produire, on serait toujours à temps de réduire le programme des travaux prévus.

Voilà bien l'aveu du désastre positif entrevu dans l'ombre, préparé peut-être.

Eh bien ! non, nous ne nous laisserons pas égorger par une bande noire où tous sont d'accord pour se repaître de nos dépouilles. Nous avons les moyens de faire valoir nos droits, usons-en et dressons-nous contre les voleurs, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, au besoin en employant la violence si par là seulement nous devons être entendus !

S'il le faut, prenons d'assaut le Gouvernement général et soyons sûrs qu'il retrouvera la virilité nécessaire pour nous faire rendre justice mais montrons que notre patience est à bout et que s'il n'y avait pour nous d'autre alternative, nous n'hésiterions pas à saboter la réception du grand Français qu'est le maréchal Joffre. Montrons que si la légalité est impuissante, nous ne reculerons pas devant l'emploi de la force.

Nous empêcherons le Panama que, dans l'ombre, on prépare sur notre dos et, dussions-nous pour cela affronter les mitrailleuses qu'il n'y aurait parmi nous ni hésitation, ni lâcheté, ni couardise !

Mettons les Doumer, leurs séides et leurs semblables au pied du mur et en demeure de payer ; ils ont pris des engagements, qu'ils les exécutent. Qu'ils prennent leurs responsabilités, nous nous prenons les nôtres et nous irons jusqu'à la révolution et à la perte de la Colonie s'il le faut ; si nous devons tout perdre en restant veules, qu'au moins nous ayons la consolation d'avoir défendu nos droits et le pain de nos femmes et de nos enfants jusqu'au bout !

Jusqu'au bout ! telle doit être notre devise, pas de défaillance et en route vers le Gouvernement général, si personne ne veut en prendre l'initiative, je me mets à votre tête.

Un deuxième ordre du jour, anonyme est lu. M. Leydet présente un troisième ordre du jour.

Voici ces ordres du jour :

2^e ORDRE DU JOUR

Les déposants et clients de la Banque industrielle de Chine, réunis à Saïgon, en assemblée générale, le 22 novembre 1921,

Après avoir entendu l'exposé de la situation fait par les membres du Comité et par M. Leydet.

Décident :

1° d'inviter le Gouvernement général de l'Indochine à se porter caution auprès de la Banque de l'Indochine pour obtenir de celle-ci une avance de trente millions à affecter au remboursement proportionnel des dépôts, somme correspondant à la créance privilégiée du Gouvernement général sur la Banque industrielle ;

2° de faire des efforts immédiats pour fédérer les groupements divers de déposants et clients de l'Extrême-Orient.

3° d'intervenir énergiquement auprès du Gouvernement français pour lui démontrer la plus flagrante des erreurs antipatriotiques de M. Paul Doumer, ministre des Finances, dont l'obstruction systématique au renflouement de la Banque, cause à l'influence française en Extrême-Orient un préjudice sans précédent et tend à soulever contre nos opérations financières la défiance et le mécontentement effectif des Annamites.

4° d'imposer par tous moyens, au Gouvernement français, voire par l'envoi d'une délégation des associations fédérées auprès du Parlement, le respect des engagements qu'il a pris à l'endroit de la clientèle de la Banque industrielle de Chine.

5° D'organiser d'abord tout ce qui peut contribuer au renflouement de la Banque et au sauvetage des sommes actuellement compromises et de ne faire passer qu'au second plan la recherche des responsabilités, la justice étant saisie, et les opérations de poursuites ne pouvant actuellement qu'entraver l'activité de renflouement,

3^e ORDRE DU JOUR de M. LEYDET

L'assemblée générale des déposants à la Banque industrielle de Chine de Cochinchine.

Après avoir entendu le rapport de son comité sur les démarches entreprises en vue de sauvegarder les intérêts gravement compromis des déposants et les communications faites par M. Lasseigne, directeur à Saïgon de ladite banque sur la situation exacte de celle-ci ;

Considérant les engagements de fait du gouvernement français dans les affaires de la banque du fait des télégrammes officiels du ministère des Affaires étrangères à nos ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et consuls en Extrême-Orient, leur ordonnant de démentir les bruits fâcheux alors courant sur la banque ;

Considérant le versement de trente millions effectué par le gouvernement général aux caisses de ladite banque en vue de l'aider à se tirer d'affaires lors de la constitution du consortium de janvier dernier sous la direction de la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

Constata que ces deux actes extralégaux engagent personnellement et pécuniairement les deux gouvernements métropolitain et Indochinois.

Considérant, d'autre part, la coupable inertie des pouvoirs publics et des parlementaires chargés de la défense des intérêts indochinois qui semblent nous conduire volontairement vers un nouveau Panama au profit de la République des camarades, ainsi que le laisse clairement percer le discours d'ouverture du gouverneur général au Conseil de gouvernement dans la phrase suivante dont elle prend acte : « Cet emprunt, bien entendu, ne devra pas être émis en une seule fois, et si, par malheur, quelque mécompte d'ordre financier venait à se produire, nous serions toujours à temps d'en restreindre l'importance ».

Considérant enfin que le gouvernement général, à la suite de son avance de 30 millions au consortium, s'est fait représenter au conseil d'administration de la Banque ainsi renflouée par deux de ses plus hauts fonctionnaires les résidents supérieurs, Le Gallen et Saint-Chaffray, créatures de M. Doumer et non retraités ;

Proteste contre l'attitude anti-française du ministre des finances Doumer se refusant à l'affectation de l'indemnité des Boxers à la garantie de l'emprunt nécessaire pour sauver les intérêts français et notre prestige en Extrême-Orient ;

Décide de télégraphier au Président de la République en le priant d'user de sa haute autorité pour faire solutionner d'urgence un problème angoissant et de nature à susciter des troubles économiques graves susceptibles de provoquer l'affolement général, peut-être l'émeute et la révolution.

En conséquence, l'assemblée décide de faire une manifestation immédiate au Gouvernement général pour protester contre l'inertie et la mauvaise volonté des pouvoirs publics, complices manifestes de la mauvaise tournure que prend la solution de la crise et déclare que, si satisfaction ne lui est pas donnée, elle changera de tactique, sa patience étant à bout ; elle a gardé jusqu'à ce jour une attitude calme et digne mais elle est décidée, si on l'y oblige, à recourir aux moyens extrêmes, en commençant d'abord par refuser l'impôt, puis à employer la violence, si c'est nécessaire : l'impression générale de chacun étant que les autorités françaises, qu'elles soient indochinoises ou métropolitaines, sont complices du vol organisé de la petite épargne.

L'assemblée remercie son comité, lui vote de chaleureuses félicitations pour son activité, lui renouvelle sa confiance pour l'organisation des mesures d'extrême énergie à prendre d'urgence, l'invite à persévérer dans la voie où il s'est engagé, et passe à l'ordre du jour.

Saïgon, le 22 novembre 1921.

LEYDET.

Les ordres du jour sont mis aux voix ; le premier ordre du jour (du Comité) et le deuxième sont repoussés à une écrasante majorité. Le 3^e ordre du jour (de M. Leydet) est adopté à l'unanimité.

Le Comité démissionne.

M. Gallet explique cette démission.

Mis en minorité, nous sommes obligés de nous démettre. On procède au remplacement du Comité. L'ancien comité est réélu par acclamations.

Après quelques mots de remerciements, M. Gallet demande le vote des principes suivants :

- 1° Union des créanciers d'Extrême-Asie ;
- 2° Prêt à être consenti par le Gouvernement français ;
- 3° Reproches publics par télégramme à M. Doumer. (Un assistant recommande de se défier du télégraphe et d'envoyer par Singapour ou Shanghai) ;
- 4° Manifestation publique à faire, après entrevue du Comité avec le gouverneur général.

Le Comité intervient par M^e Gallet pour dissuader l'assistance d'aller, ce soir même, exposer ses vœux au gouverneur général et demande que cette visite soit remise après

que, à une prochaine assemblée générale, le Comité aura rendu compte de sa visite préalable au gouverneur.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 30

Le secrétaire de séance,

H. BLAQUIÈRE.

*
* *

Comité des déposants

La réunion du Comité des déposants décidée à l'assemblée générale du 22 novembre, a eu lieu hier soir. Au cours de cette réunion, les décisions suivantes ont été prises.

Le télégramme à M. Doumer a été rédigé :

Doumer, Finances, Paris

Déposants indochinois indignés attitude ancien gouverneur général envoient blâme sévère et rappellent devoir patriotique ; souci honneur français et respect parole donnée.

Comité indochinois.

Le télégramme aux déposants de Shanghai a été libellé ainsi :

Comité déposants Shanghai

Déposants indochinois votèrent unanimité assemblée 22 novembre fédération générale. déposants Extrême-Asie, sans distinction de races. Si partagez nos vues, constituez comité central Shanghai où désignerons délégués, Dire combien. Provoquez adhésion Yokohama. Décisions générales seraient prises télégraphiquement. Lettre suit.

Comité Saïgon.

Les deux télégrammes ont été envoyés ce matin.

Le Comité décide, en outre, de demander, dès le 24, une audience au gouverneur général Le secrétaire est chargé de faire le nécessaire. M. Soulier est nommé trésorier et centralisera les pièces justificatives de dépenses en attendant le règlement.

LE SECRÉTAIRE.

Comité des déposants de la Banque industrielle de Chine

(*L'Écho annamite*, 1^{er} décembre 1921)

Le Comité des déposants s'était réuni: au lendemain de l'assemblée générale pour établir les textes de lettres et de télégrammes aux déposants de Chine et au gouverneur général, s'est réuni à nouveau, hier soir, pour examiner les réponses obtenues et diverses questions secondaires.

L'union des créanciers d'Ext.-Or. est faite

Le président communique au comité les documents reçus du comité de Shanghai.

S. Shanghai.

Formons Shanghai Union générale créanciers proposons comprendre un délégué créanciers Indochine un créancier français, un Chinois, un Japon décisions seraient prises seulement unanimité.

Câblez si approuvez notre plan :
GAUTIER.

Shanghai, le 17 novembre 1921.

T. M.33 ministère Affaires étrangères, ministère Finances, commissions Affaires étrangères, commission Finances, Chambre commission affaires étrangères, commission Finances, Sénat, Clemenceau, Herriot, Poincaré, Sénat, Barthe, Castelnau, Le Cour Grandmaison, Marin, Outrey, Painlevé, Sangnier, Forgeot, André Lefèvre, Noblemaire, Chambre, Havas, Reuter, Temps, Débats, Écho Paris, Croix, Petit journal, Petit Parisien, Matin, Progrès-civique, Information, Action française, Humanité.

Paris

Considérons État responsable parce que allure officielle donnée à Banque industrielle par gouvernement dans affaires coolies douanes chinoises concessions chemin de fer et cœtera parce que introduction trois hauts fonctionnaires dans conseil administration parce que intervention Banque France ont affirmé Chinois et étrangers solidité banque et appui gouvernemental parce que gouvernement intervint officiellement en janvier par ses consuls en Chine pour rassurer créanciers en démentant bruits fâcheux transmis sur situation banque notamment à Honkong où consul envoya au principal journal anglais lettre déjà publiée en France et réuni spécialement Chambre commerce pour rassurer membres. parce que-Hankow consul publia 17 janvier dans principal journal anglais textuellement « suis autorisé par gouvernement français déclarer que rien dans situation de Banque industrielle peut donner naissance moindre anxiété nervosité générale marchés financiers monde entier est seule raison qui peut expliquer rumeurs sans aucun fondement câblées par Reuter » parce que Shanghai Consul outre conversations privées avec Français étrangers et Chinois communique officiellement télégramme spécial Affaires étrangères à procureur Missions étrangères l'invitant rassurer déposants chinois parce que partout en Chine Français eurent confiance dans ces déclarations officielles parce que ensuite débats chambre huit juillet largement publiés Presse Locale confirmèrent opinion générale au point que déposants se reposèrent avec confiance absolue dans solidarité État pour honneur France qui a engagé sa parole pour éviter coup terrible commerce français et scandales que soulèverait faillite vous prions instamment intervenir énergiquement toutes questions de partis à part pour arriver solution rapide.

Union créanciers français Banque industrielle.

Shanghai, le 18 novembre 1921.

Chambre de commerce français de Yokohama à Union des créanciers Indochine.

Messieurs,

Nous vous envoyons ci-joint une copie des câbles que nous venons d'adresser l'un au président du Conseil des ministres, l'autre au ministère de Affaires étrangères, des Finances, aux commissions de la Chambre et du Sénat, à certains députés et sénateurs et à la Presse.

Nous supposons que vous partagez notre point de vue et que vous approuvez notre action tendant avant tout à obliger le gouvernement à tenir les engagements formels qu'il a pris.

C'est pourquoi nous vous prions d'envoyer de votre côté un câble au président du Conseil pour joindre vos protestations aux nôtres et un autre câble, à adresses multiples, au moins au 33 adresses de notre câble (à un plus grand nombre si vous le jugez utile bien entendu).

Le télégramme à adresses multiples envoyé comme « différé » ne coûte pas cher. On paye une seule fois les mots du texte et on ajoute simplement le nombre de mots des adresses (toutes doivent se trouver dans la même ville).

Nous croyons qu'un câble de vous aura beaucoup de poids si vous affirmez que, vous référant au câble envoyé par l'Union des créanciers en Chine vous partagez entièrement le même point de vue et que les conséquences d'une faillite seraient aussi désastreuses pour l'Indochine et le Japon que pour la Chine, qu'en conséquence, vous demandez aussi une intervention énergique et rapide.

Nous vous présentons, messieurs, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Union des créanciers français en Chine de la Banque industrielle.

Signé : GAUTIER.

Banque industrielle de Chine

Lettre au président du Comité des déposants (*L'Écho annamite*, 8 décembre 1921)

Saïgon, le 6 décembre 1921.

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-après la traduction d'un télégramme que nous venons de recevoir de notre agence de Singapour :

« En considération de déclaration suivante faite d'un commun accord le 5 décembre par divers avocats agissant pour tous et créanciers représentés audience — c'est-à-dire trois quarts de l'ensemble — tribunal ajourner dans une quinzaine 19 décembre décision liquidation judiciaire stop. La raison de leur consentement à l'ajournement est qu'ils (les créanciers) comprennent que le sort de la Banque est maintenant entre les mains du gouvernement français, que la question doit venir très prochainement devant le parlement français, et qu'on s'attend alors à ce que les bruits contradictoires répandus récemment sur l'attitude du gouvernement français soient arrêtés par une déclaration dernière et empreinte d'autorité. Si cette attente ne se réalise pas, la Banque devra être mise en liquidation locale, sans égard pour les conséquences stop Magistrat a déclaré c'est tout dernier ajournement à moins qu'il arrive d'ici la quelque chose tout à fait tangible stop. Évidence liquidation locale entraîne fatalement liquidation générale stop ».

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée..

Le directeur,
LASSEIGNE.

Commission d'études

En attendant la publication du compte-rendu officiel de son entrevue avec le gouverneur général, le Comité informe les déposants qu'une commission d'études pour le remboursement est constituée par MM. Le Roy d'Étiolles, Gallet, Lasseigne et Gannay ¹¹. Ces derniers seront pressentis aujourd'hui même par le président du comité. La commission étudiera les propositions à soumettre au gouverneur général au sujet du remboursement immédiat au moins partiel, par voie de subrogation ou toute autre à envisager.

¹¹ Paul Gannay (Langeais, 1880-Tokyo, 1952) : directeur à Saïgon (1920), puis inspecteur général de la Banque de l'Indochine en Extrême-Orient (1925-1940). Voir [encadré](#).

*
* *
*

Déclarations faites par M. le gouverneur général Maurice Long
au Comité des déposants de la Banque industrielle de Chine,
le mercredi 7 décembre 1921

M. le gouverneur général a rappelé d'abord qu'à aucun moment il ne s'était désintéressé du sort de la Banque industrielle.

Dès les premiers symptômes des embarras de cet établissement, il signalait au ministre des Colonies l'intérêt national de premier ordre qu'il y avait à ne pas le laisser sombrer. Ainsi qu'il l'a déclaré dans son récent discours au Conseil de gouvernement, le gouverneur général Maurice Long participa activement, à Paris, à la tentative de sauvetage du consortium bancaire, en janvier et février derniers.

Dans la suite, M. Long confirma et renforça ses premiers avis du début au fur et à mesure que se firent sentir les conséquences de la fermeture des guichets de la banque. C'est, pour ainsi dire, jour par jour qu'à partir de juillet, le gouverneur général a câblé à Paris toutes les répercussions de la crise, soit au point de vue de la marche des affaires, soit à l'occasion de certains incidents politiques, tels que ceux de Yunnanfou, soit pour tenir le gouvernement exactement informé des manifestations successives de l'opinion, à Saïgon, Hanoi, et même Shanghai et Singapour.

Le gouverneur général se préoccupait en même temps d'apporter toute l'aide possible aux déposants que la fermeture des guichets de la banque laissait dans l'embarras. À tous ceux qui se trouvaient ainsi sans ressources et qui se sont adressés au gouvernement général, il a été accordé les secours indispensables pour leur permettre d'attendre. Le nombre en a été d'ailleurs, assez limité ; très nombreux, au contraire, ont été les clients de la banque, colons, commerçants ou industriels dont la situation risquait d'être gravement compromise par l'arrêt brusque des crédits ou l'exécution immédiate des contrats de change.

Dès le premier moment, M. Long intervint énergiquement auprès de la Banque de l'Indochine. La Banque ne s'est pas dérobée à ce qui était, d'ailleurs, son devoir strict, et le gouverneur général se plaît particulièrement à rendre hommage aux efforts soutenus du directeur de l'agence de Saïgon, M. Gannay, à l'esprit large dans lequel il a compris et exécuté sa mission, ce qui a permis, en somme, de porter remède à un grand nombre de situations difficiles, d'éviter toute faillite de maison française, et de dénouer les importantes opérations de change que la Banque industrielle de Chine avait en cours dans la Colonie.

Est-il possible, à l'heure actuelle de faire davantage, et, par exemple, d'obtenir de la Banque de l'Indochine des avances aux déposants indochinois ?

La question est délicate et mérite une étude sérieuse qui peut, d'ailleurs, être rapide. Il importerait de connaître le montant exact des dépôts et aussi des créances bancaires ; il faudrait également déterminer, sur ce total, le quantum pouvant faire l'objet d'avances remboursables dans un délai plus ou moins long. Le gouverneur général est tout disposé à transmettre favorablement les vœux émis en ce sens par le comité des déposants.

Mais, il faut se rendre compte que le gouverneur général de l'Indochine n'a pas les pouvoirs de prendre des décisions de nature à engager les finances de la Colonie. Son rôle, auquel il n'a pas manqué, est de donner à Paris des renseignements, des avis et même des suggestions, mais c'est au gouvernement français de décider.

D'autre part, il n'appartient pas au gouverneur général de rendre publics les détails de l'action qu'il a cherché à exercer auprès du gouvernement français. Mais il peut dire que, récemment encore, estimant que l'heure approche des décisions définitives, il

câblait au ministre, pour rappeler, résumer et renforcer ses précédents avis sur les graves conséquences de tous ordres que la faillite des engagements pris envers les créanciers de la Banque risquerait d'entraîner pour notre avenir en Indochine et dans tout l'Extrême Orient.

Au moment où l'interpellation du député de la Cochinchine va, sans doute, provoquer à bref délai un nouveau débat sur cette affaire, si le Comité saïgonnais n'a rien négligé pour obtenir du Parlement et du gouvernement la sauvegarde des intérêts des déposants, de son côté, le gouverneur général, fermement convaincu que cette sauvegarde est une œuvre de grand intérêt national, a porté dans le même sens tout son effort.

Il faut espérer qu'au moment de prendre des résolutions définitives, les pouvoirs métropolitains seront frappés de l'unanimité de tous les Français, fonctionnaires ou colons, qui, en Indochine comme dans tout l'Extrême Orient, sont les mieux placés pour apprécier la situation.

*
* * *

Au Tonkin

À la suite d'une réunion tenue lundi soir, le Comité des déposants du Tonkin a envoyé deux télégrammes à Paris. Le premier, adressé au président du Conseil des ministres à Paris, est ainsi conçu : « Créanciers tonkinois Banque industrielle de Chine étroitement unis créanciers Chine et Cochinchine confirment insistance déjà faite sur impérieuse nécessité sauver Banque raison effet désastreux sa disparition. Comité créanciers annamites chinois se joint à nous pour vous adjurer intervenir énergiquement pour sauver situation, appelant votre attention :

1° sur conséquences que pourrait avoir au point vue politique indigène liquidation qui serait désastreuse.

2° que tous créanciers annamites ont eu confiance dans déclarations officielles surtout prélèvement sur produits impôts secours trente cinq millions donné par gouvernement général ensuite décision Conseil ministres. Signé : Union créanciers français; annamites, chinois. »

Le second télégramme a été adressé à MM. Clemenceau, Herriot, Poincaré, Marsal, Milliès-Lacroix, au sénat, à MM. de Castelnau, Painlevé, Loucheur, Outrey, Forgeot, Noblemaire, députés Paris. En voici la teneur :

« Créanciers français, annamites, chinois Banque industrielle étroitement groupés vous prient intervenir pour assurer sauvetage banque dont disparition serait honte nationale, perte prestige français, désastre économique; font observer responsabilité État rigoureusement engagée affirment résolu cas liquidation poursuivre contre gouvernement remboursement créances.

Signé : Union créanciers français, annamites, chinois.

*
* * *

Les déposants annamites adressèrent au ministre des Colonies à Paris le câblogramme suivant :

« Créanciers annamites Banque industrielle, confiants dans votre constante sollicitude pour le peuple annamite, profondément émus par situation, vous seraient reconnaissants intervenir en faveur réorganisation.

« Créanciers annamites ont eu confiance dans parole nation protectrice et manquement pourrait avoir conséquences graves au point de vue politique indigène. »
Signé : Union créanciers annamites.

Compte rendu officiel de l'entrevue accordée par le gouverneur général au Comité des déposants.

Le Comité des déposants a publié, dès hier, le texte officiel des déclarations du gouverneur général, texte remis par M. Long lui-même et communiqué, selon la coutume, aux trois quotidiens de Saïgon.

Ce faisant, il ne s'est pas interdit de publier un compte-rendu de l'entrevue qui lui a été accordée et où figureront des impressions et les déclarations du Comité. Voici ce compte-rendu :

Convoqué pour neuf heures, le Comité des déposants a été reçu aussitôt par le gouverneur général. Il lui a été donné de constater, avec satisfaction, que l'état de santé de M. Maurice Long est redevenu normal.

Le gouverneur général informe le comité qu'il a pris connaissance du texte des délibérations des déposants et annonce qu'il a préparé des réponses. Ce sont celles qu'ont fait l'objet (du communiqué d'hier.)

M. d'Étiolles attire l'attention du gouverneur général sur le télégramme reçu avant-hier de Singapour et sur l'urgence qu'il y a à ce que le gouvernement français se prononce nettement.

Le gouverneur général fait remarquer qu'il lui est absolument impossible de rendre publics tous les très nombreux télégrammes qu'il a adressés en France au gouvernement et assure que le télégramme de Singapour a attiré son attention. Il demande que le Comité lui fournisse des indications sur ses désirs.

Le président du Comité rappelle au gouverneur général la création de la Fédération des créanciers d'E.-O. et souligne le fait que le retard apporté car le premier renflouement de la Banque industrielle à la demande de règlement transactionnel a permis de payer les créanciers de France au détriment des créanciers d'Extrême-Orient.

M. Long déclare ignorer quel était le montant des créances européennes : il ne sait pas si celles-ci avaient été payées au 30 juin.

Il commence alors un assez long exposé et demande au Comité de publier ses déclarations d'après le texte qu'il fournira, sans y rien ajouter que ses commentaires. Le Comité accède à cette demande (Les déclarations du gouverneur ont été publiées).

M^e Gallet prend alors la parole, au nom du Comité et déclare que le Comité demande, non pas ce que fera le gouvernement français, mais le gouvernement général. Il établit qu'il y a deux responsabilités et qu'il doit y avoir deux actions qui doivent se compléter. Rendant hommage à l'activité personnelle du gouverneur général, le Comité constate que, depuis notre dernière entrevue, la situation a subi peu de changements.

Toutefois, le rôle pondérateur du Comité devient de plus en plus critique, déclare M^e Gallet. Nous avons dû démissionner, devant le rejet à l'unanimité de notre ordre du jour modéré et l'adoption d'un autre ordre du jour et nous n'avons été réélus qu'avec un mandat impératif. Il nous est impossible de continuer notre rôle pacificateur si nous n'apportons aux déposants que de bonnes paroles. Ceux-ci veulent des résultats.

Nous ne pouvons atteindre ni émouvoir le gouvernement français, continue M^e Gallet. Tout ce que nous pouvons faire, nous l'avons fait. Nous avons câblé et à satiété. Examinant la réponse de M. le gouverneur général, M^e Gallet affirme que les secours individuels ne font rien pour la masse et que les secours de la Banque de l'Indochine ont peut-être favorisé surtout les gros intérêts et ont permis de réaliser d'avantageux contrats et de gagner une bonne clientèle.

M. Long fait remarquer que ceci n'est pas exact et qu'en particulier M. Gannay, à qui il rend hommage, n'a pas toujours limité son aide aux cas avantageux pour son établissement. Quand à lui, il est heureux de constater que, grâce aux avances libéralement consenties, aucune faillite française ne s'est produite.

Nous ne pouvons revenir devant les déposants, dit M^e Gallet, que pour donner notre démission si nous n'avons pas obtenu de résultats. Le résultat que nous voulons, c'est la subrogation de la Banque de l'Indochine aux créanciers indochinois. Me Gallet, à la demande de M. Long, explique cette demande et fait remarquer que, seul, le gouvernement général peut permettre cette subrogation.

L'entretien se poursuit sur ces explications. Le gouverneur général montre que, dans ses déclarations, il a prévu le cas d'avances possibles. Mais il faut attendre les offres de règlement transactionnel et, d'autre part, le gouvernement français seul a la décision ; le gouvernement général peut transmettre des propositions précises avec avis favorable et c'est tout.

M^e Gallet demande la formation d'une commission mixte où figureront les déposants, les directeurs des banques et un représentant du gouvernement général. Cette commission étudiera la subrogation dont la possibilité sera prouvée et qui prouvera l'intérêt du gouvernement général pour les déposants, montrant à l'opinion publique qu'on est entré dans la voie des réalisations pratiques.

Le gouverneur général ne s'oppose pas à la formation d'une commission mais déclare ne pouvoir en prendre l'initiative.

Quand la commission sera formée et aura formulé des propositions pratiques, elle n'aura qu'à les lui soumettre et il fera ce que lui commande son devoir.

En attendant, il se tient à ses déclarations écrites.

Le Comité se retire sur ces paroles et se rend 9, rue Taberd, pour délibérer.

De cette délibération est sorti le communiqué d'hier publié sous le titre « Commission d'études ». Le Comité constate les dispositions bienveillantes de M. Long à l'égard des déposants et en prend acte.

COMITÉ.

*
* * *

La Commission d'études réunie hier ; M. Gannay, directeur local de la Banque de l'Indochine, s'étant refusé à participer à ses travaux, ceux-ci ne seront pas suspendus pour cela et ils seront effectués par MM. Lasseigne, d'Étiolles et Gallet. Elle espère arriver sous peu de jours à pouvoir formuler des propositions précises.

COMITÉ.

La Banque industrielle

Une bonne nouvelle
(*L'Écho annamite*, 22 décembre 1921)

Dans sa dernière communication, le Comité rendant compte de son entrevue avec le Gouverneur général a fait connaître qu'une commission spéciale avait été nommée à l'effet d'étudier un projet de subrogation de l'État aux déposants.

La Commission s'est aussitôt réunie et, si elle n'a pas abouti plus tôt, cela n'a tenu ni à sa bonne volonté ni à celle du Gouvernement général ni à celle de qui que ce soit mais seulement aux circonstances spéciales du moment, en raison des fort belles fêtes données en l'honneur de M. le maréchal Joffre.

La Commission a dû s'ajourner après les fêtes mais elle n'en a pas moins atteint le but qu'elle s'était proposé : aussi le comité est heureux d'informer ses mandants que, sur ses instances et après entente avec le Gouvernement général et la Banque de l'Indochine, ce dernier établissement de crédit remboursera incessamment les dépôts dans les conditions et les proportions suivantes :

Jusqu'à vingt-cinq mille francs ; la moitié du dépôt :

pour la partie des dépôts excédant vingt-cinq mille francs : un quart.

Ce remboursement partiel aura lieu dès que M. Lasseigne, directeur de la succursale de Saïgon, sera rentré du Tonkin où il s'est rendu à l'effet de contrôler par lui-même le montant exact des dépôts.

D'autre part, des représentations diplomatiques ont été faites auprès du Foreign Office au sujet de la liquidation locale que devait ordonner le tribunal de Singapore le 19 courant et tout fait espérer un nouveau renvoi de cette affaire.

Enfin, malgré le mutisme des dépêches de France, la réorganisation de la Banque Industrielle de Chine serait en bonne voie et l'emprunt chinois serait incessamment émis sur la place de Paris.

Le Comité est heureux d'avoir pu obtenir ces résultats qui permettent d'envisager l'avenir avec plus de confiance.

(Communiqué du Comité des déposants).

*

* *

Les conditions des remboursements éventuels et futurs

La liquidation de Singapore renvoyée. — Accord franco chinois signé. — Rapport de la commission des dépôts en préparation. — Sa publication imminente.

Comme suite au communiqué d'hier soir, auquel quelques tempéraments doivent être apportés, le Comité est heureux de pouvoir confirmer la plupart des informations parues avec des précisions de nature à donner toute satisfaction aux intéressés.

1° Le juge de Singapore, à la suite des interventions annoncées hier par le Comité, a renvoyé, au 16 janvier 1922, la décision à prendre pour la liquidation locale de la Banque Industrielle. Le danger imminent sur ce point, et qui causait le plus d'appréhensions, est donc écarté pour un mois.

2° En ce qui concerne les négociations en cours auxquelles il était fait allusion, le Comité est heureux d'être en état de préciser : L'accord entre le gouvernement français et le gouvernement chinois a été signé le 17 décembre 1921. Cet accord a été envoyé, par la voie diplomatique au gouvernement français pour ratification. Le Comité, dont une réunion est imminente, portera ses efforts attentifs sur ce point.

3° En ce qui concerne les informations relatives à la commission d'études locales des dépôts, les affirmations catégoriques du rédacteur du communiqué doivent être atténuées et s'expliquent par le caractère téléphonique d'une transmission mal perçue. Il demeure exact que la commission a poursuivi et poursuit activement ses travaux ;

que le principe et les bases d'un remboursement éventuel ont été débattue dans les proportions énoncées hier ;

que M. Lasseigne s'est rendu en personne au Tonkin d'où il rapportera des renseignements précis sur le montant des dépôts de l'agence de Hanoi ;

Que la commission sera incessamment en état de fournir ses conclusions et propositions à M. le Gouverneur général ainsi qu'il avait été convenu avec lui-même, lequel leur réserve le meilleur accueil.

En résumé, à l'heure actuelle, le plus rassurant optimisme règne parmi les membres de la commission qui vont être en état de publier sous quelques jours les conclusions de leur rapport

LE COMITÉ.

*

* *

Le communiqué, inséré dans les journaux quotidiens a causé, on le devine, aux déposants une grande joie qui n'a pas hélas ! duré longtemps. Le Comité des déposants a dû, en effet, faire insérer la rectification que voici, d'où il résulte que si l'espoir est toujours permis il ne s'est pas encore changé en certitude.

Une mise au point du Gouvernement général

Dans un communiqué du Comité des déposants de la Banque industrielle de Chine, inséré dans les journaux de Saïgon d'hier 20 courant, il est dit notamment : « Le Comité est heureux d'informer ses mandants que, sur ses instances et après entente avec le Gouvernement général et la Banque de l'Indochine, ce dernier établissement de crédit remboursera incessamment les dépôts dans les conditions et les proportions suivantes :

Jusqu'à vingt cinq-mille francs : la moitié du dépôt.

Pour la partie des dépôts excédant vingt-cinq -mille francs: un quart.

Ce remboursement partiel aura lieu dès que M. Lasseigne, directeur de la succursale de Saïgon sera rentré du Tonkin où il s'est rendu à l'effet de contrôler par lui-même le montant exact de dépôts ».

Cette information est inexacte.

Aucun projet de subrogation de l'État aux déposants ou de remboursement par la Banque de l'Indochine n'a été soumis au Gouvernement général, ni par le Comité ou une Commission désignée par lui, ni par la Banque de l'Indochine.

Dans ces conditions, il n'est intervenu aucune entente entre le Gouvernement général et la Banque de l'Indochine pour un remboursement partiel et incessant des dépôts.

Le Gouverneur général est dans l'obligation de rectifier ainsi des allégations qui, sans un démenti immédiat et formel, risqueraient d'apparaître aux intéressés comme des engagements sur lesquels ils pourraient compter.

Le Gouverneur général continue à ne rien négliger pour la sauvegarde des intérêts des créanciers de la Banque Industrielle et il attend avec confiance que se prononcent bientôt le Parlement et le Gouvernement. Mais en toute hypothèse et en pareille matière, le Gouverneur général n'a pas les pouvoirs d'engager les finances de la Colonie sans une décision du Gouvernement métropolitain.

Un démenti du directeur de la Banque de l'Indochine

De son côté., M. Gannay, directeur de la Banque de l'Indochine à Saïgon, a adressé aux directeurs des trois quotidiens de Saïgon la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

J'ai lu dans votre numéro d'hier soir, 20 décembre, une communication du Comité des déposants de la Banque industrielle de Chine, qui a été insérée par vos confrères de la Presse locale.

Dans cette communication, il est parlé de la Banque de l'Indochine et le Comité fait savoir à ses mandants que la Banque :

« Remboursera incessamment les dépôts dans les conditions suivantes :

« Jusqu'à 25.000 francs, la moitié du « dépôt ; pour la partie des dépôts excédant 25.000 francs, un quart ».

C'est à mon insu que cette information a été publiée et telle quelle, elle est complètement inexacte.

En prenant de la sorte ses désirs pour la réalité prochaine, le Comité des déposants a agi de son propre mouvement, car il n'était pas et ne pouvait être autorisé à mettre en avant la Banque de l'Indochine comme il l'a fait par erreur.

Dans une affaire de cette nature, je ne puis moi-même intervenir sans l'autorisation de mon Siège Social et c'est un des motifs qui m'a fait décliner de faire partie de la Commission que le Comité a choisie, il y a plusieurs semaines, parmi ses membres et chargée d'étudier la situation des déposants.

Il est étrange qu'après ce refus, on persiste à mettre en cause la Banque de l'Indochine et d'une façon qui ne me laisse d'autre alternative que celle d'opposer un démenti catégorique aux déclarations qui ont été publiées hier à son sujet.

Cette rectification sera la cause d'une déception pour les déposants, dont le sort ne m'est cependant pas indifférent, mais elle est indispensable.

Je vous demande de bien vouloir lui accorder l'hospitalité de vos colonnes dont je vous remercie à l'avance et je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »

Le directeur,
Paul GANNAY.

La Banque industrielle
(*L'Écho annamite*, 31 décembre 1921)

Ainsi que cela a été publié hier, la commission constituée pour faire des propositions précisés au gouverneur général, commission composée de MM. Le Roy d'Étiolles, Lasseigne et Gallet, s'est rendue hier soir au gouvernement général et a fait remettre, pour examen, les conclusions de ses travaux à M. le gouverneur général Maurice Long.

La commission demande le remboursement partiel des dépôts et autres créances sur les bases ci-après, ce qui entraînerait une dépense immédiate totale pour l'Indochine de 22.285.000 francs.

Nous saurons sans doute à assez bref délai quel accueil a été réservé à cette demande et, si cet accueil est favorable, suivant quels modes, sera opéré ce remboursement.

Voici le résumé des travaux de la commission.

Montant des sommes à payer aux créanciers indochinois de la Banque industrielle de Chine calculées sur les bases suivantes :

Jusqu'à 25.000 francs (4.000 piastres) : 50 % de la créance ;

Au-dessus de ces sommes : 25 % de la créance :

minimum : 12.500 fr. ou 2.000 p.

maximum : 50.000 fr. ou 8.000 p.

(Piastres transformées en francs au cours de 7 francs).

Agence de Saïgon : 11.931.000 fr.

Agences de Haïphong et Hanoï : 9.581.000 fr.

Agence de Pnom-Penh : 773.000 fr.
Ensemble : 22.285.000 fr.

Saïgon, le 29 décembre 1921.
Banque industrielle de Chine,

Le directeur,
LASSEIGNE.

*
* *

À un télégramme des déposants du Tonkin reçu par représentant du comité, relatif à interpellation Outrey, réponse a été faite pour se solidariser avec les déposants tonkinois.

*
* *

M. le gouverneur général a adressé à M. le président du comité des déposants de la Banque industrielle de Chine à Saïgon la lettre suivante :

« Saïgon, le 29 décembre 1921.

Monsieur le président,

J'apprends que vous êtes venu me voir cette après-midi avec MM. Gallet et Lasseigne. Je vous exprime mes regrets de ne pas m'être trouvé à mon cabinet ; je n'avais pas, d'ailleurs, été prévenu de votre visite.

En ce qui concerne la question dont vous vouliez m'entretenir à nouveau, d'avances à consentir à certaines catégories de créanciers de la Banque industrielle de Chine, je vous serai obligé de me saisir d'une demande écrite. En pareille matière, des conversations ne peuvent suffire pour aboutir à des conclusions définitives. Dès que vous m'adresserez le texte du projet complet, vous pouvez compter que je l'examinerai attentivement et sans délai, et si ma réponse doit partir d'Hanoï, elle vous parviendra par télégramme.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé : LONG.

AEC 1922-681 — Sté d'expansion française en Extrême-Orient, 19, rue d'Aumale, PARIS (9^e).

Capital. — Société f. en 1917, au capital de 1 million de fr. en 2.000 act. de 500 francs.

Conseil. —... Banque industrielle de Chine.

741 — Sté des laques indochinoises, 19, rue d'Aumale, PARIS (9^e).

Conseil. —... Banque industrielle de Chine.

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 134)

Agence de Saïgon : 8, quai de Belgique

et 2, rue d'Adran.

MM. LASSEIGNE (LUCIEN), directeur;
SOULET A. ¹², contrôleur ;
DE LA PORTE R., caissier.

LES INCIDENTS DU YUNNAN
(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1922)

.....
[Le gouverneur général Maurice Long] exige un engagement officiel du gouvernement yunnanais à reverser les dépôts dont l'autorisation de remboursement par l'agence de la Banque industrielle de Chine avait été extorquée par les déposants chinois à notre consul sous menace.

TRÉSORERIE D'INDOCHINE
(*La Dépêche coloniale*, 8 février 1922)

M. Cugnet de Montarlot, commis principal de 1^{re} classe de la trésorerie d'Indochine, a été maintenu sur sa demande dans la position de disponibilité sans traitement.

LE COMITÉ DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'INDUSTRIE
PROTESTE « HAUTEMENT ».
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1922)

Nous avons reçu du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine, et sous la signature, croyons-nous, de monsieur Larue, son président, la lettre que nous publions ci-après.

Monsieur Larue nous en demande l'insertion « autant, dit-il, dans l'intérêt général que pour satisfaire au droit. » Soucieux d'intérêt général, respectueux du droit, nous déférons avec plaisir à la requête, sans dissimuler, d'ailleurs, qu'en agissant ainsi, nous avons l'espoir — par surcroît — de procurer à nos lecteurs un moment de douce gaité.

Il y a des perles dans cette lettre ; mais elles sont en si grand nombre et d'un si bel orient que nous ne pouvons les détailler et les mettre en lumière aujourd'hui comme, de toute justice, elles le méritent. La prose de M. Larue tient, en effet, de la place tel certain soulier de l'Auvergnat dans le potage, et nous serions mal venus à nous en plaindre. Mais l'obligation qui nous est faite de la publier en première page, et « dans les caractères où l'attaque s'est produite » — honneur qui lui revenait d'ailleurs à tous les titres —, nous met dans l'impossibilité de la commenter comme il convient, faute de savoir où loger ces commentaires que nous publierons donc demain.

Afin cependant que nos lecteurs aient en mains les éléments essentiels du débat, nous reproduirons en deuxième page notre article du 24 novembre qui émut cet homme de glace qu'est d'ordinaire M. Larue et fit de lui le redoutable polémiste —

¹² Alexis Soulet (1889-1962) : ancien caissier comptable de la Banque de l'Indochine à Phnom-Penh, futur directeur de la Banque franco-chinoise à Haïphong, puis Saïgon.

volcan sous un iceberg — aptes à discerner les « seules différences de style qui séparent au vœu économique officiel d'un article de presse. »

Et maintenant, voici la lettre de lave échappée par miracle aux glaciers de M. Larue.

Paris, le 2 février 1922

À monsieur le directeur du journal *l'Avenir du Tonkin*, Hanoï.

Monsieur le directeur,

Il nous paraît tout à fait impossible de laisser passer, sans protester hautement, l'article paru le jeudi 24 novembre dernier dans *l'Avenir du Tonkin*, sous la signature M. D. [Marc Dandolo], qui contient, en ce que concerne l'action du Comité du commerce et de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine, dans l'affaire de la Banque industrielle de Chine, les attaques les plus véhémentes et les plus injustifiées.

Bien entendu, nous ne protesterons contre la forme de ces attaques qu'en usant, dans notre réponse, d'une forme exactement contraire; et nous voulons nous en tenir seulement au fonds même de l'article.

Il est tout à fait inexact de prétendre que le Comité ait été inspiré ou sollicité par le Gouvernement, que ses membres *n'aient aucune communauté d'intérêt avec la masse des créanciers indochinois*, que les maisons indochinoises ayant leur siège social à Paris ne soient pas créancières, mais bien plutôt débitrices de la Banque industrielle et, enfin, ce qui est presque injurieux, *que les dépôts de ces maisons à la Banque industrielle aient été remboursés avec les fonds des déposants d'Extrême-Orient*. C'est tout précisément le contraire qui est vrai. Et il suffit, pour s'en rendre compte, de connaître les circonstances qui ont amené l'intervention du Comité dans l'affaire de la Banque industrielle.

Tout d'abord, estimant que la question était principalement politique et entendant demeurer fidèle à ses statuts, le Comité n'avait pas pris parti. Et ce n'est pas du tout sur les instances plus ou moins discrètes du gouvernement, duquel le Comité, société privée, est tout à fait indépendant, c'est sur la demande officielle de l'un de ses membres que le Comité a décidé d'intervenir.

En effet, une grosse maison indochinoise, créancière de la Banque industrielle, comme beaucoup d'autres maisons affiliées au Comité, pour des sommes importantes, a proposé au Comité de grouper en un Syndicat tous les intérêts indochinois lésés. C'est cette seule proposition qui figurait à l'ordre du jour de notre séance du 10 novembre : elle gardait soigneusement à l'intervention du Comité un caractère exclusivement économique. Mais, au cours de la discussion, M. le député Outrey élargit la question en mettant en cause le sauvetage même de la Banque. Et qu'il nous soit permis de dire, en passant et pour répondre à certaines critiques, que le rôle prépondérant joué par M. Outrey semble avoir été mal interprété par votre journal, et que, si la Banque est renflouée, ce sera certainement, et en majeure partie, aux efforts multiples et incessants de M. Outrey que ce résultat sera dû.

Quoi qu'il en soit, après avoir résolu d'agir en toute impartialité et dans sa pleine indépendance, après avoir nommé une commission spéciale chargée d'étudier les conditions de cette action, avoir discuté les propositions de ladite commission, le Comité de l'Indochine, à l'unanimité de ses membres, a décidé d'intervenir auprès des Pouvoirs publics (Ministres des Affaires étrangères, des finances, des colonies, et grandes commissions parlementaires.)

Le procès verbal de notre séance du 17 novembre 1921, séance à laquelle a pris part M. Lambert, président du Syndicat formé à Saïgon pour la défense des intérêts indochinois lésés par la Banque industrielle de Chine, précise ainsi qu'il suit la nature de notre intervention.

1° Obtenir que le gouvernement prête son concours le plus énergique à toute combinaison financière de nature à assurer d'urgence le relèvement de la Banque ;

2° Et, pour le cas où le relèvement global de la Banque paraîtrait impossible, entreprendre auprès du Ministre des Colonies et du Gouvernement Général de l'Indochine, toutes démarches utiles pour *trouver une formule permettant de sauvegarder dans la plus large mesure possible*, les intérêts indochinois engagés dans la Banque et parer aux conséquences que la disparition définitive de celle-ci entraînerait pour nombre d'entreprises indochinoises.

Or, que demande textuellement le signataire de l'article, M. M. D. ? « Il faut, dit-il, renflouer la Banque ou rembourser les déposants d'Extrême-Orient. »

C'est-à-dire que, avec les seules différences de style qui séparent un vœu économique officiel d'un article de presse, le Comité de l'Indochine et l'« Avenir du Tonkin » demandent exactement la même chose.

On peut s'étonner que, pour en arriver à ce que deux parties soient du même avis, l'une des deux croie nécessaire de faire précéder cette heureuse constatation de deux colonnes *d'attaques passionnées et, vous êtes maintenant obligé de le reconnaître, tout à fait injustes.*

Dans cette grave question, il est indispensable que tous Indochinois soient d'accord ; et ils le sont en réalité. *Il est donc particulièrement regrettable que les ardeurs d'une polémique donnent à l'opinion publique une impression contraire.*

Nous vous prions, autant dans l'intérêt général que pour satisfaire à notre droit, de bien vouloir insérer cette réponse à la place et dans les caractères où l'attaque s'est produite ; et nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, les assurances de nos sentiments les plus distingués.

Le Président
Larue

À MONSIEUR LARUE,
officier de la Légion d'honneur,
président du Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine,
76, rue Saint-Lazare, à Paris
(L'*Avenir du Tonkin*, 17 mars 1922)

Monsieur le président,

Je vous remercie de l'honneur que vous avez bien voulu faire au journal *l'Avenir du Tonkin* en lui adressant, sous mon couvert, votre lettre du 2 février, dont nous nous sommes empressés de donner connaissance à nos lecteurs en satisfaisant, dans ces colonnes, à toutes les conditions de place et de caractères soigneusement précisées par vous.

Escomptant le libéralisme qui caractérise sans aucun doute un homme parvenu au faite des honneurs et qui préside avec tant d'autorité et de compétence un groupe de personnalités éminentes où nous comptons nombre d'amis, nous vous demandons, Monsieur, de nous permettre quelques rectifications à vos dires et quelques commentaires.

Notre article du 24 novembre 1921, auquel vous prétendez répondre, n'est pas une attaque, ainsi que vous l'écrivez : c'est une défense.

Voilà, Monsieur, un point essentiel qu'il importe de préciser. *L'Avenir du Tonkin*, sous ma direction, n'a jamais cherché pouille au Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Il s'est borné, reconnaissant un danger pour la communauté indochinoise dans l'attitude de ce Comité en diverses circonstances, à signaler ce danger et à faire effort pour y soustraire la Colonie.

Notre querelle est ancienne ; elle a porté, si vous voulez bien éveiller vos souvenirs, sur deux questions : d'abord, [la stabilisation de la piastre](#) ; enfin, l'affaire de la Banque industrielle de Chine.

Nous prétendons que, sur la première de ces questions, vous avez soutenu des théories qui, si elles eussent prévalu, eussent entraîné la ruine irrémédiable de l'Indochine. Dans la mesure de nos moyens et sans l'ombre d'attaches officielles, au mépris de nos intérêts privés et de ceux de bon nombre de nos amis, nous avons *défendu* contre vous l'intérêt général et affirmé que stabiliser la piastre était courir au désastre.

Dans cette discussion, l'esprit, même le plus prévenu, est obligé de reconnaître que loin d'*attaquer*, nous défendions et défendions l'Indochine.

Sans doute, nous le pensons bien, il peut vous en coûter quelque chose de reconnaître aujourd'hui que, dans une affaire d'une telle importance où le salut, l'avenir économique de la Colonie, étaient si rigoureusement en jeu, un Comité, qui fait office de petit parlement colonial indochinois, ait fait fausse route et qu'en somme, contre lui, les événements aient donné raison à un vulgaire journaliste, écrivant dans une feuille lointaine ? Je sens, Monsieur, l'amertume de la constatation et j'y compatis ; je n'insiste pas mais je note : nous étions défenseurs. Vous attaquiez, vous menaciez l'avenir du pays, vos théories étaient ruineuses : à vos attaques, nous avons opposé notre résistance et, encore une fois, les événements nous ont donné raison. Veuillez donc, Monsieur, sur cette première affaire ne pas intervertir les rôles et si, sans aucun doute, nous eussions été heureux d'être à vos côtés en d'autres circonstances, le souci de l'intérêt général seul nous a fait une obligation de vous combattre.

Sur la seconde question, celle de la Banque industrielle, nous nous trouvons encore une fois en conflit. Le cas serait-il le même ? Hélas, absolument. Vous parlez d'attaques de notre part et vous les qualifiez *véhémentes, injustifiées, patinées, presque injurieuses*. Examinons les faits, Monsieur, et, puisque vous voulez un débat public, j'accepte de grand cœur le public pour juge.

Et d'abord pourquoi, à la suite de quelles circonstances, avons-nous mis en cause et critiqué le Comité du commerce de l'industrie et de l'Agriculture, dans le rôle qu'il a pu jouer au sujet de la Banque industrielle ?

Expliquons-nous très nettement. Dès la première minute, aux premières nouvelles du krach, le jour même de la fermeture des guichets, le 30 juin 1921, nous avons pris position à l'*Avenir du Tonkin* : nous avons affirmé la responsabilité de l'État français en l'affaire ; — le Parlement, deux cabinets successifs ont ratifié notre manière de voir. Nous avons soutenu qu'il y allait de notre influence et de notre prestige en Extrême-Orient de sauver la Banque en péril et, qu'en tout état de cause, l'obligation de rembourser les comptes de dépôt s'imposait. Ce thème, nous avons eu la satisfaction de le voir adopté et soutenu depuis par les personnalités les plus autorisées.

Durant ce temps, quelle était l'attitude de votre Comité ? Il observait le plus parfait silence ! Alors que, dans votre lettre du 2 février, vous protestez de votre communauté d'intérêt avec la masse des créanciers indochinois, vous vous taisiez à l'époque et, gêné aujourd'hui, au souvenir de ce silence, vous donnez cette étrange explication : « Tout d'abord, estimant que la question était principalement politique et entendant demeurer fidèle à ses statuts, le Comité n'avait pas pris parti. »

Pitoyable excuse, Monsieur. Il ne s'agissait pas de politique, pour les malheureux créanciers de la Banque industrielle. Il n'y avait pas de déposants radicaux socialistes, socialistes, centre gauche, déposants de gauche et déposants de droite ; il y avait des colons français, des protégés annamites et des Chinois, victimes — et qui, chose désolante, paraissaient devoir être victimes d'abord d'avoir eu foi dans la parole de représentants attitrés de la France. Il s'agissait enfin — en dehors de toute nuance politique — de trente millions du budget de l'Indochine engagés dans cette galère.

Néanmoins, c'est entendu, le Comité, vous nous le dites et c'est exact, n'avait pas pris parti. Qu'avions-nous à dire de ce silence ? Rien. Tout d'un coup cependant, l'Havas nous apprend votre intervention ! Les neutres que vous êtes s'émeuvent tardivement, mais qu'importe ! Si vous avez « une communauté d'intérêt avec la masse des créanciers indochinois », ainsi que vous le soutenez, nous allons en juger et vous viendrez sûrement à notre aide !

Or que dit l'Havas ? « Le Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine décida de demander le concours énergique du gouvernement pour assurer d'urgence le relèvement de la Banque industrielle de Chine et TROUVER, EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DU RELÈVEMENT GLOBAL, UNE FORMULE SAUVEGARDANT LE PLUS POSSIBLE LES INTÉRÊTS INDOCHINOIS POUR PARER AUX CONSÉQUENCES ENTRAÎNÉES PAR SA DISPARITION. »

Ce télégramme est daté du 18 novembre 1921.

Voilà donc, Monsieur, la première manifestation d'activité du Comité au secours des intérêts des déposants indochinois, intérêts en péril avoué depuis juin de la même année, en péril réel depuis un an !

Alors que nous menons la bataille, en Indochine, pour démontrer cette évidence de l'*absolue* responsabilité gouvernementale, et spécifier que le remboursement des comptes de dépôt est d'obligation stricte, vous intervenez à Paris, en terre-neuve, c'est sûr, mais pour donner à entendre qu'avec le créancier indochinois il est des accommodements. Le terre-neuve va au secours du gouvernement ! Il ne s'agit plus brutalement de rembourser, comme nous nous escrimons à le dire, en gens qui ignorent l'art des nuances ; il s'agit de trouver, à vous entendre, en cas d'impossibilité de *relèvement global*, une formule sauvegardant le *plus possible* les intérêts indochinois... !

Et voilà, Monsieur, qui est certes très habile ! et nous aurions tort vraiment de n'être pas satisfaits. Si nous critiquons, nous attaquons n'est-ce pas ? car voilà votre version. La nôtre, et nous en faisons juge le public, est que nous nous défendons. Nous nous défendons contre un organisme sans mandat, qui prétend parler en notre nom, au nom de la collectivité indochinoise lésée, et invite le gouvernement à trouver une formule sauvegardant le *plus possible* les intérêts indochinois.

Qu'implique le mot formule, sinon l'idée d'une transaction ? Et qui donc vous charge, Monsieur, de parler transaction, quand par votes réguliers les créanciers indochinois et de Chine ont créé ces comités de défense de leurs intérêts qui, justement, demandent le remboursement *intégral* de leur créance. L'État est responsable ; nous l'avons soutenu et le Parlement l'admet ; — il ne l'est pas dans une mesure à définir, il l'est en totalité, pour le montant réel des comptes de dépôt. Il ne peut s'agir de formule, puisqu'il ne peut s'agir de transiger.

Il est donc assez inattendu de vous voir, dans votre lettre, prétendre qu'avec « *les seules différences de style qui séparent un vœu économique officiel d'un article de presse, le comité de l'Indochine et l'Avenir du Tonkin demandent exactement la même chose.* »

Ce n'est pas la seule de vos affirmations qui ait lieu de nous surprendre. « *C'est à l'unanimité de ses membres, dites-vous, que le Comité a décidé d'intervenir auprès des pouvoirs publics (ministres des Affaires étrangères, des Finances, des Colonies et grandes commissions parlementaires)* » en faveur de la Banque industrielle.

À l'unanimité des membres du Comité ? Et comment expliquer alors que l'on ait pu annoncer, en janvier dernier, que *de tous les créanciers de la Banque industrielle de Chine, il n'y en eut que deux pour demander la mise en faillite* »... et voyez cette malchance, que ces deux soient justement parmi les membres les plus notables de votre Comité ! Leur nom a été publié, vous le savez et je pourrais, s'il était utile, les mentionner ici. Ainsi ils votaient — à l'unanimité ! — pour le « relèvement global » ou,

en cas d'impossibilité absolue, pour « la formule » — mais ils demandaient la faillite... en attendant. Cela s'appelle, je crois, miser sur les deux tableaux.

Vous me faites grand grief, Monsieur, d'avoir soutenu que des dépôts métropolitains avaient été remboursés avec les fonds des déposants d'Extrême-Orient. Cela est acquit cependant et indéniable et vous risquez froidement cette admirable perle — où le public et moi nous vous ferons la grâce de ne voir qu'une défaillance de plume : « C'EST TOUT PRÉCISÉMENT LE CONTRAIRE QUI EST VRAI. » Car il serait déplorable que vous ayiez eu, fut-ce l'espace d'une seconde, l'idée de nous faire croire à des transferts de fonds vidant les caisses rue Saint-Lazare au profit, de nos poches de déposants Indochinois ! Cet excès d'humour serait de mauvais goût et tout à fait déplacé dans votre haute situation.

Et, Monsieur, j'ai beau relire ce que j'écrivais le 24 novembre, je n'y trouve rien d'inexact. En vain prétendriez-vous que nos dépôts d'Extrême-Orient n'ont pas servi à rembourser les créanciers métropolitains, dont quelques-uns appartenant à votre Comité. Nous avons à cet égard des renseignements sûrs et, d'ailleurs, des aveux officiels... Et personne n'ignore plus que sur *cinq cent millions* de dépôts, plus de *quatre cent millions* sont dus à l'Extrême-Orient. En vain encore contesteriez-vous, — car tout le monde est fixé à cet égard, — que de nombreux membres de votre comité avaient de Paris, bien avant la crise de fin juin 1921, renseigné leurs représentants dans nos pays pour que leur situation créditrice fut liquidée à la Banque industrielle. Le public sait et il sait d'excellente source.

Un fait reste, Monsieur, et il est lumineux dans sa signification.

Quand il s'agissait naguère de stabiliser la piastre, *per fas et nefas*, vous avez remué ciel et terre ; vous avez sollicité des audiences multiples de ministres et de présidents de commissions ; vous avez mandé à votre barre de très hauts fonctionnaires, de très hauts personnages.

Non contents de cette agitation, vous avez convié vos adhérents à une souscription, dont l'importance pour chacun était d'un minimum de six mille francs, afin, disiez vous, *d'éclairer la presse parisienne, et d'entreprendre une campagne* conforme à vos vues, c'est-à-dire imposant la stabilisation, c'est-à-dire encore imposant la ruine de la Colonie... Dans le même temps, vous accusiez le journal qui vous faisait obstacle... d'être vendu aux Chinois !!

Inconsciemment, je veux le croire, vous meniez cette lutte contre l'intérêt général ; l'événement aujourd'hui l'établit : Vous étiez dans l'erreur avec acharnement.

Et quel contraste, quand il s'est agi ces temps derniers de sauver la Banque industrielle de Chine ! Votre silence alors a duré six mois ; c'en est impressionnant. Puis, quand vous intervenez tout de même, car enfin il fallait bien dire quelque chose, comme votre intervention est molle et en quels termes bizarres vous vous exprimez ! Vous trouvez cette merveille de la *formule*, cette cote mal taillée, sans doute, qui sauvegardera *le plus possible* les intérêts des déposants... ! Nous avons dit au gouvernement : payez ! Vous êtes responsable, et parce que vous l'êtes et qu'il vous faudra toujours payer, restaurez, ce sera plus intelligent et plus profitable. Vous, vous arrivez avec votre... remède bénin, bénin, eut dit Molière : votre formule.

En terminant, Monsieur, pourrai-je abuser de votre bienveillance jusqu'à vous poser — en m'excusant de l'audace — une toute petite question. Il y a peu de jours, les dépêches Havas ou radios, je ne sais plus, annonçaient qu'un groupe de négociants « ayant des comptoirs en Indochine », adressait une requête au gouvernement, en vue de la liquidation de la Banque industrielle. Des esprits téméraires ont pensé que ces négociants à comptoirs pouvaient appartenir à votre Comité et j'ai ouï dire que le président de l'Association des déposants de Saïgon vous avait questionné à cet égard...

Qu'il serait curieux, Monsieur, que ces négociants eussent fait partie de cette unanimité à laquelle vous présidiez et qui demandait « aux pouvoirs publics » le « relèvement global » ou « la formule sauvegardant le plus possible etc. »

Depuis *Janus Bifrons*, on n'aurait rien vu de tel.

J'ose espérer qu'il n'en est rien ; bien qu'à la vérité cet espoir soit un peu chancelant.. Mais peu importe. Monsieur le Président, et par dessus les décombres du relèvement global, ou les incertitudes de la *formule*, il m'est agréable de vous assurer de mes sentiments les plus distingués.

M. D.

Hanoï
MARIAGE
Hermann *Georges* Gropelier
Germaine Rochat
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 avril 1922)

À l'heure où nous paraissions a lieu le mariage de M. Hermann *Georges* Gropelier, attaché à la Banque industrielle de Chine ¹³, croix de guerre, avec M^{lle} Germaine Rochat ¹⁴, qu'assistent en qualité de témoins MM. Michel Bertrand, directeur de la Banque industrielle à Haïphong, et Robert Bernhard, industriel à Haïphong, croix de guerre.

Aux nouveaux époux nos meilleure souhaits de bonheur.

Hanoï
MARIAGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 avril 1922)

Le beau temps ne favorisa pas, samedi dernier, le cérémonie du mariage de M. Georges Gropelier, agent de la Banque industrielle de Chine, décoré de la croix de guerre, avec M^{lle} Germaine Rochat, petite-fille de M. J. D. Bernhard ¹⁵ et fille de M^{me} et de M. A. Rochat, et ce fut dommage car rarement on vit plus brillant cortège.

Néanmoins, une fouie élégante se pressait dans l'église protestante française de Hanoï et aux abords.

M. le pasteur Martin officia et adressa aux jeunes époux une allocution de circonstance. Puis M^{me} Béatrix, accompagnée à l'harmonium par M. Beck, chanta d'une voix fort expressive et agréable la *Cantate de la Pentecôte* de Bach, et la nombreuse assistance vint offrir à M. et à M^{me} Georges Gropelier les souhaits et les vœux d'usage.

Au sortir du temple, le cortège était ainsi composé :

M. et M^{me} Georges Gropelier, en une délicieuse robe de crêpe de Chine avec manteau de cour chantilly et guirlandes d'aubépines, véritable chef-d'œuvre de la couture ; M. Bertrand, directeur de la Banque industrielle à Haïphong, et M^{me} Paul Bernhard, en robe de crêpe de Chine mauve ; M. Raphaël, ingénieur à Haïphong, et M^{lle} J[eanne] Foursaud, en crêpe de Chine cravate garnie de tulle ; M. Mage, commis des P. T. T. à Haïphong, et M^{lle} A. Boillot, en robe de taffetas citron ; M. Louis Foursaud et M^{lle} J. Rochat, robe de crêpe de Chine rose et dentelles ; M. Huaux et M^{lle} Moreau,

¹³ Georges Gropelier : futur caissier, sous-directeur et fondé de pouvoirs de la Banque franco-chinoise à Saïgon.

¹⁴ *Germaine* Lina Rochat : née le 16 juillet 1899 à Hanoï. Fille d'Alexandre Rochat (Marseille, 1874-Hanoï, 1929), commis des postes, employé de distillerie, entrepreneur, boulanger, permissionnaire minier... , et de Frédérique Bernhard. Divorcée le 16 octobre 1939. Remariée à Saïgon, le 21 mai 1941, avec Lucien Maurice Marcel Davennes. Décédée à Marseille XIV^e le 18 déc. 1990.

¹⁵ Jean Daniel Bernhard : fondateur des Distilleries du Tonkin.

robe de taffetas vert et crêpe de Chine ; M. Bernhard et M^{me} Brazey, robe taffetas rose et rubans ; M. Mann et M^{me} Bertrand, robe de satin noir, dentelles or ; M. Vemeuil et M^{me} de Saivre, en charmeuse bleue perlée ; M. Brazey ¹⁶, ingénieur aux anciens établissements Porchet à Haïphong, et M^{me} Mann, en charmeuse bleu roi ; M. Lemarié et M^{me} Foursaud, robe de satin noir et dentelles ; M. Foursaud et M^{me} Lemarié en charmeuse bleu marine, broderies or ; M. de Saivre et M^{me} Verneuil, taffetas marron et dentelles ; MM. Foursaud et M^{lle} G. Huaux, en liberty rose garni de rubans ; M. A[lexis] Foursaud et M^{me} G. Huaux, en liberty rose garni de rubans ; M. Armanet et M^{me} Arnault, en taffetas bleu rehaussé de riches broderies or ; M. Lecuir et M^{me} Boillot, en charmeuse champagne garnie broderies or ; M. P. Bernhard ¹⁷ et M^{me} Lecuir en crêpe Georgette jaune ; M. et M^{me} RoCHAT en charmeuse grise, garnie de crêpe Georgette. Remarqué enfin les enfants de Saivre, Mann, Lecuir et Bernhard.

Le soir, un dîner réunissait dans un des salons de l'hôtel Métropole, autour du jeune ménage, leurs nombreux amis.

Nous adressons à M. et M^{me} Georges Gropelier nos meilleurs souhaits de bonheur.

L'Alsace-Lorraine et les colonies
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 mai 1922)

[...] En novembre 1920, après douze ans de séjour en Extrême-Orient, nous revenions passer un an en France, nous proposant de faire une active propagande pour la Colonie [...]. Nous avions compté sur la Banque industrielle de Chine pour financer notre propagande ; nous trouvions à notre arrivée en France, cet établissement aux prises avec les difficultés que l'on sait. [...] Nous fîmes la connaissance de M. Charles Maurras, qui nous ouvrit les colonnes de *l'Action Française* à la condition que nos articles seraient de pure propagande, et ne contiendraient aucune critique de l'Administration. « Rien qui soit de nature à affaiblir l'autorité des représentants officiels de la France dans ces pays ». [...]

Malheureusement, nous eûmes la mauvaise inspiration de présenter un article sur la Banque industrielle, écrit dans l'ignorance des compromissions politiques et des spéculations européennes de cet établissement. M. Maurras nous soupçonnant sans doute d'être intéressé à soutenir ce qu'il savait être une mauvaise cause du point de vue métropolitain, mais ce qu'il ne savait pas encore être une cause défendable du point de vue colonial, cet excellent organe de propagande nous fut désormais fermé. [...]

AEC 1922/47 — Banque industrielle de Chine, 74, rue Saint-Lazare, PARIS (9^e).
Succursales en Extrême-Orient — Saïgon, Haïphong, Hanoï, Pnom-Penh.

BANQUET SINO-FRANÇAIS
(*L'Écho annamite*, 23 février 1922)

La Cordialité sino-française donna lundi soir, à Cholon, un banquet à la chinoise de plus de 180 couverts.

¹⁶ Robert Brazey (et non *Brasey*)(Bellenaves, Allier, 1888-Paris, 1975) : polytechnicien, ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, chevalier de la Légion d'honneur, directeur des Ateliers maritimes de Haïphong (1921-1926).

¹⁷ Paul Bernhard : fils de Jean Daniel Bernhard. Directeur des Distilleries de l'Indochine.

M. ... Lasseigne, directeur de la Banque industrielle de Chine, ainsi que de nombreux commerçants français étaient au nombre des invités.

.....

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

ENTREVUE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET DU COMITÉ DES DÉPOSANTS (*L'Écho annamite*, 11 mars 1922)

Le gouverneur promet son appui pour obtenir du ministère que soit autorisé le remboursement partiel et anticipé des dépôts

Avant-hier soir, à 16 heures 30, a eu lieu l'entrevue accordée au comité de déposants par le gouverneur général. Étaient présents : MM. Leroy d'Étiolles, Gallet, Blaquièrre et Soulié. Cette entrevue avait pour but, les circonstances actuelles étant devenues favorables, de reprendre les pourparlers au sujet de la possibilité de remboursement avec un minimum de délai et par des avances consenties par un autre établissement de crédit, de tout ou partie de certaines dettes de la Banque industrielle.

Les déposants indochinois connaissent l'économie du projet du Comité : celui-ci demande le remboursement anticipé de là moitié des dépôts jusqu'à 25.000 fr et du quart des dépôts au-dessus de 25.000 fr.

Les conclusions de la commission ont été remises à M. le gouverneur général et lui ont été rappelées hier par le comité, qui expose que la situation actuelle est des plus favorables après le vote du Sénat et qu'il y aurait peut-être lieu de procéder d'urgence à un remboursement par avance.

M. Long a accueilli avec la plus grande amabilité le comité des déposants et, après avoir entendu l'exposé de M. Leroy d'Étiolles, il s'est déclaré prêt à câbler au ministère pour obtenir l'autorisation du département de garantir les sommes avancées pour le remboursement des dépôts et se mettre d'accord avec les divers intéressés pour les modalités du remboursement.

Le gouverneur général, après un exposé de la situation actuelle, qui est aussi favorable que possible, reconnaît le mérite de l'effort fourni par tous les créanciers l'Extrême-Orient, constate et fait constater au comité que les efforts de tous les Français d'Extrême-Orient, agents consulaires, fonctionnaires, gouverneurs, aussi bien que les siens propres, ont concouru, avec les réclamations des déposants, à obtenir les résultats actuellement acquis.

Sans entrer dans de grands détails, M. Long exprime son sentiment que les intérêts de la France en Extrême-Orient sont à une période qui rend indispensable une organisation financière où deux établissements de crédit, aux domaines bien délimités, peuvent et doivent trouver leur place.

Il termine en rappelant au Comité des déposants que le remboursement anticipé n'aura peut-être pas lieu demain en raison de la nécessité de correspondre avec le ministère et du fait que le ministre des Colonies a été longtemps absent. Il renouvelle l'affirmation de son intention de soutenir avec fermeté et énergie la demande des déposants qui lui sera remise par écrit aujourd'hui.

Le comité se retire à 17 h. 10, après avoir vivement remercié le gouverneur général.

Le secrétaire,
H. BLAQUIÈRE.

*

* * *

Le requête écrite du Comité a été remise aujourd'hui même.
H. B.

Banque industrielle de Chine

La solution prochaine de la crise
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1922)

Le Comité des déposants indochinois, à la séance du 9 mai 1922, au domicile de son président, a décidé de porter à la connaissance du public les nouvelles suivantes :

Contrairement aux bruits pessimistes qui ont circulé à la suite de la réception de télégrammes datant de dix jours, le Comité a recueilli de diverses sources autorisées les nouvelles les plus rassurantes.

Il est d'ores et déjà en état d'affirmer que les espoirs de renflouement définitif prochain sont permis et qu'il convient d'interpréter dans un sens très favorable à la réouverture de la Banque Industrielle de Chine, l'avis aux actionnaires paru le 9 mai dans les journaux.

Une assemblée générale est envisagée à bref délai.

*
* * *

Comité des déposants

Le Comité des déposants a envisagé en outre l'intérêt qu'il y aurait à rappeler à M. le gouverneur général les légitimes désirs des déposants et a décidé l'envoi du télégramme suivant :

« Gouverneur général Long, Paris.

Nouvelles reçues autorisant espoirs prions instamment hâter démarches remboursement partiel anticipé convenues. Respects. Déposants ».

Ce télégramme a été envoyé ce matin.

Le secrétaire,
H. BLAQUIÈRE.

SAÏGON

Au comité des défenseurs, tout le monde s'en va
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1922)

La démission de maître Gallet fut suivie aujourd'hui d'une deuxième démission, celle de M Soulier, puis d'une troisième, celle de M. Nguyễn-van-Cua, membres du comité des déposants.

La crise de la B. I. C. H.
L'assemblée générale des déposants
(*L'Écho annamite*, 1^{er} juin 1922)

La crise du comité des déposants est terminée, l'assemblée générale du 30 mai ayant nommé de nouveaux membres en remplacement des démissionnaires. Disons tout de suite que l'assemblée a insisté vivement pour que M^e Gallet consente à conserver le mandat qui lui avait été précédemment confié mais que celui-ci, tout en remerciant de la marque de confiance à lui ainsi témoignée publiquement, s'est obstiné à rester dans le rang.

Le comité a donc été presque entièrement renouvelé, à part M. Blaquière qui a accepté de continuer sa collaboration, les nouveaux membres étant MM. Dusson, avocat ; A. Ducloz, de la maison Portail ; Califano, de la Société commerciale d'Extrême Orient ; et Leydet, du *Courrier saïgonnais*, promoteur de la réunion.

Ceux-ci se réuniront ce soir pour constituer leur bureau.

Des comptes présentés, il résulte qu'il a été dépensé jusqu'ici, non compris certains frais dont il n'a pas été fait état, 434 p. 77 alors qu'il n'a été encaissé en contributions volontaires que 249 p. 60, d'où un déficit de 185 p. 17.

Pour mettre un terme à cette regrettable situation, l'assemblée, désireuse de payer les frais déjà faits ou qui resteraient encore à faire du fait de démarches ou télégrammes, a décidé que chaque déposant versera une cotisation de trois piastres, espérant que chacun aura à cœur d'apporter son obole.

Quoique les renseignements sur la situation de la Banque industrielle et son renflouement ne courent pas les rues, nous sommes cependant heureux d'annoncer, d'après une communication particulière, corroborant les indications de M. Lasseigne, que la réorganisation est en bonne voie.

Il y a donc lieu d'attendre avec patience mais avec espoir le dénouement de la crise.

*
* * *

Le nouveau comité des déposants s'est réuni hier soir à 17 heures, au n° 9 de la rue Taberd. Étaient présents : MM. Blaquière, Califano, Ducloz, Dusson et Leydet.

Il a procédé à son organisation et a nommé, à l'unanimité, M. Dusson comme président MM. Leydet et Blaquière respectivement secrétaire et trésorier

M. Blaquière a mis au courant le nouveau comité des efforts du comité disparu et de la situation actuelle.

Après cet exposé, le nouveau comité a décidé de demander une audience à M. le gouverneur de la Cochinchine pour lui notifier son élection et lui demander d'en transmettre la nouvelle à M. le gouverneur général.

Sur la proposition de son président, M^e Dusson, le comité décide de se mettre en rapports avec les pouvoirs publics indochinois et métropolitains pour agir avec énergie pour le remboursement des déposants.

Il a décidé également de se maintenir en rapports constants avec les autres groupements d'Extrême Orient.

Après avoir envisagé diverses modalités d'action et le resserrement des liens entre les déposants, le comité s'est séparé à 18 h. 15.

Pour le comité.

Le secrétaire,
C. LEYDET.

Banque industrielle de Chine

Une démarche auprès du gouverneur général

(*L'Écho annamite*, 8 juin 1922)

Le président de l'Union des créanciers tonkinois de la Banque industrielle de Chine a fait une démarche au nom de ses commettants auprès de M. le gouverneur général en mission. Le chef de la Colonie ne voulant point, dans la situation actuelle, tabler sur des espérances si fondées qu'elles soient, câble qu'il ne peut donner présentement aucune certitude sur les résultats des pourparlers ; il suit, d'ailleurs, ces pourparlers avec toute l'attention que mérite la défense des intérêts de tous les créanciers indochinois de la Banque industrielle.

Comité des déposants
(*L'Écho annamite*, 10 juin 1922)

Saïgon, le 7 juin 1922.

Le gouverneur de 1^{re} classe des colonies, gouverneur de la Cochinchine,
À monsieur le Président du Comité des déposants cochinchinois de la Banque industrielle de Chine, Saïgon.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une démarche faite au nom de ses commettants par le président de l'Union des créanciers tonkinois de la Banque industrielle de Chine auprès de M. le gouverneur général Long, le chef de la Colonie vient de câbler que, ne voulant point, dans la situation actuelle, tabler sur des espérances, si fondées soient-elles, il ne peut donner présentement aucune certitude sur les résultats des pourparlers engagés. Il suit, d'ailleurs, ces pourparlers avec toute l'attention que mérite la défense des intérêts de tous les créanciers indochinois de la Banque industrielle.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : M. COGNACQ

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE
UNE LETTRE DU DÉPUTÉ E. OUTREY

Paris, le 27 avril 1922,

Mon cher Président,

Je vous adresse ci-joint la copie de la lettre que j'ai adressée à M. le président du Conseil à la suite de la réception d'un câblogramme du Syndicat des créanciers français de la Banque industrielle de Chine.

En la communiquant aux membres de votre groupement, je vous prie de bien vouloir leur donner en mon nom l'assurance que je continue à m'occuper très activement du renflouement de cet établissement dont le sauvetage est d'intérêt primordial pour les intérêts français en Indochine et en Extrême-Orient.

Veillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Ernest OUTREY.

P. S. — J'ai été avisé dernièrement par le ministre des Finances que M. Luquet, président du Crédit mobilier, avait été chargé par lui d'élaborer la combinaison financière qui doit permettre le renflouement de la B. I. C., combinaison qui, comme cela a été convenu, doit être soumise au Parlement.

Je m'efforce, pour aboutir à des résultats appréciables, de ramener l'accord entre la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Indochine sous le double contrôle desquelles on voudrait placer l'établissement renfloué de façon à ramener la confiance qui est un élément indispensable de succès. Les relations personnelles de M. Luquet avec ces deux établissements permettent d'espérer qu'il arrivera au résultat recherché.

E. OUTREY.

Monsieur le président du Conseil,
ministre des Affaires étrangères, Paris.

Monsieur le président,

Je me permets d'attirer d'une façon très instante votre attention sur l'incertitude dans laquelle se trouvent encore en Extrême-Orient les nombreux créanciers européens et chinois de la Banque industrielle de Chine au sujet des conditions du remboursement de leurs créances. Une vive émotion se manifeste, en effet, en Indochine et en Chine, par suite de l'absence de toutes négociations entre le gouvernement chinois et la France, relative à l'affectation de l'indemnité des Boxers au règlement du passif de la Banque industrielle de Chine. Nos nationaux craignent que le vote du Parlement ne soit pas suivi d'effets et voient dans le retard en question une manœuvre dilatoire. Les télégrammes alarmants m'ont fait connaître que les milieux étrangers hostiles à l'expansion française en Extrême-Orient tirent profit de cette situation pour circonvenir les autorités chinoises.

Je viens donc vous mettre au courant de cette situation dont je vous - signale toute la gravité. Je me permets d'insister très vivement auprès de vous pour que les tractations entre le Gouvernement et celui de Chine soient, conformément aux dispositions de la loi sur l'affectation de l'indemnité des Boxers, entamées sans délai. Il apparaît, en effet, de toute évidence qu'il y a tout à perdre à laisser en suspens cette question. Je ne doute pas, du reste, que vous ne jugiez comme moi qu'il est de toute urgence de régler cette affaire en présentant sans plus tarder au Parlement la combinaison financière qui doit permettre de sauvegarder le crédit et les prestige de la France en Extrême-Orient gravement compromis par cette lamentable affaire de la Banque industrielle de Chine.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

E. OUTREY.

*
* * *

Réponse du Comité des déposants au député de la Cochinchine

À la lettre du député de la Cochinchine reçue récemment et publiée, le président du Comité des déposants a fait la réponse suivante :

Saïgon, le 9 juin 1922.

Monsieur le député,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 27 avril dernier, par laquelle vous nous transmettez une copie de celle que vous avez adressée à Monsieur le président du Conseil, à une date qui n'est pas indiquée.

Nous vous remercions de vos initiatives et nous voulons espérer avec vous que la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Indochine arriveront à se mettre d'accord sur la nécessité de renflouer la Banque industrielle de Chine. Ce sera un résultat aussi heureux qu'imprévu.

Veillez agréer, Monsieur le député, les assurances de ma parfaite considération.

A. DUSSON,
président du comité.

*
* *
*

La lettre ci-dessus a été adressée au député de la Cochinchine suivant décision du Comité des déposants prise au cours de sa réunion du 7 courant.

D'autre part, le Comité, qui avait demandé une audience au gouverneur, a été reçu jeudi matin à 10 heures 30. L'entrevue a été très cordiale.

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE
Comité des déposants
(*L'Écho annamite*, 17 juin 1922)

Le Comité des déposants est entré mercredi soir en rapports officiels avec la direction locale de la Banque industrielle de Chine, MM. Dusson, président, Blaquièrre, Califano, Duclos, Leydet ont fait une visite à M. Lasseigne et ont eu une longue conversation d'où il résulte que les accords définitifs seraient à la veille d'être signés.

Le remboursement des créanciers d'Extrême-Orient serait assuré par privilège par l'indemnité des Boxers, laquelle est une valeur de tout premier ordre, gagée sur les douanes chinoises. Cette indemnité serait sensiblement équivalente au montant des créances d'Extrême-Orient.

À Londres, la Cour a décidé que toutes les agences en pays anglais ou français subiraient le même sort.

Diverses autres questions ont été envisagées, et feront ultérieurement l'objet de nouveaux communiqués.

À l'heure actuelle, le nouveau Comité a pris contact avec le Gouvernement et la Banque industrielle, ce qui lui permettra d'agir pour la défense des intérêts de ses mandants.

Le secrétaire : C. LEYDET.

La Compagnie générale des Soies de France et d'Indochine au Cambodge
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 septembre 1922)

[...] Grâce aux nombreux capitaux engagés par des firmes puissantes, cette société n'a pas eu trop à souffrir de la défaillance de la Banque industrielle de Chine, qui faisait partie de ses actionnaires. [...]

L'enquête sur la B. I. C.
(*Les Annales coloniales*, 12 octobre 1922)

Les administrateurs de la Banque industrielle de Chine protestent contre les conclusions des rapports des experts comptables, MM. Léon, Doyen et Pons, sur la distribution d'un dividende fictif par insuffisance de réserves.

L'un de ces administrateurs, M. Paul Chautard, a remis une note à M. Richaud, juge d'instruction, dans laquelle, il fait remarquer, au nom de tous ses collègues, que les experts ont omis de signaler les réserves existant à Saïgon et s'élevant à une dizaine de millions.

M. LONG EN FRANCE
(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1922)

M. Long à la commission des finances

Havas, de Paris : M. Long exposa à la commission des finances de la Chambre la situation financière de l'Indochine. ... Il se déclara partisan du renflouement intégral de la Banque industrielle de Chine.

Société anonyme de Constructions Mécaniques
au capital de 500.000 \$ 00
Anciens Établissements Robert — Guérin — Théard
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 novembre 1922)

« À la suite de divergences de vues importantes, entre les fondateurs de la Société, principaux actionnaires, et l'ancien conseil ayant assuré la marche des affaires de février 1921 au 4 novembre 1922, par lettre du 19 octobre, les fondateurs ont demandé la convocation de l'assemblée générale avec comme ordre du jour « remplacement des administrateurs actuels par de nouveaux Administrateurs. »

Le « Courrier d'Haïphong » du 22 octobre a publié l'annonce légale de la réunion de cette assemblée pour le 4 novembre.

Le 20 octobre, Monsieur Raphaël a donné sa démission ; le jour de l'assemblée générale faite pour le remplacement, le conseil d'administration ancien a donné sa démission, et a autorisé son agent technique à rentrer en France, deux mois et demi avant la fin de son contrat ; en conséquence :

Le nouveau conseil d'administration de la S. A. C. M. a l'honneur d'informer sa clientèle et ses nombreux amis que :

Monsieur Bertrand, directeur de la Banque industrielle de Chine*, ex-président du conseil,

Monsieur Lhermitte, directeur de la Maison Brossard-Mopin*, ex-administrateur-délégué,

Monsieur Raphaël, ingénieur des Mines, ingénieur-conseil de la Banque industrielle [de Chine*], ex-directeur général,

Monsieur Hoerler, agent technique en filature, ex-agent commercial, ne font plus partie à aucun titre de l'administration, de la direction ni du personnel de la Société.

Pour le conseil d'administration

R. THÉARD

Liste générale des membres de la Société des études indochinoises
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

MEMBES TITULAIRES

Berthier (André), directeur de la Banque industrielle de Chine.

Lasseigne (Lucien), LH, croix de guerre directeur de la Banque I. C. [Banque industrielle de Chine] à Saïgon.

Saïgon
SÉANCE DE LA
Commission du Monument aux Morts du 11 avril 1923
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1923)

[...] Le président Lasseigne [...] rappelle que le montant des souscriptions recueillies s'élevant à 312.000 fr. plus 16.000 \$, ayant été déposé à la Banque industrielle, le Comité s'est trouvé dans l'impossibilité, pendant près de deux ans, de continuer à poursuivre la réalisation de la tâche qu'elle avait assumée par suite de la fermeture de cet établissement de crédit. Il espère toutefois que la proposition de la Société de Gérance, dont il donnera tout à l'heure connaissance à la Commission, permettra, si elle est acceptée, d'entrer immédiatement dans la voie des réalisations [...]

La Banque industrielle de Chine
et les autres coupables
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 juillet 1923)

Une chose reste possible, sur laquelle notre attention et celle du gouvernement devrait particulièrement se porter, c'est que des débats judiciaires jaillisse quelque lumière. M. Pernotte, dans une brochure assez récemment éditée, accuse à mots fort peu couverts les responsables (il n'en oublie que le principal et c'est lui-même !) de l'agonie et de l'étranglement plutôt de sa banque. Les journaux dévoués, comme *la Lanterne*, à la dynastie des Berthelot, ont soutenu les mêmes accusations et, à la Chambre, il fut en maintes occasions question de ce qu'on appela une « bataille de banque ».

Le sujet, vaut d'être élucidé. Nous n'en sommes pas à souhaiter un manque de concurrence ; c'est au contraire de la concurrence que nous pouvons tout attendre ; il nous la faut appeler de tous nos vœux. Mais si l'on crie à l' « Assassinat », cela devient d'une importance exceptionnelle. Il faut alors confondre les accusateurs et les confondre avec autant d'éclat au moins qu'en prit l'accusation ; si, par contre, l'assassinat prétendu était démontré — ce que, pour notre part, nous n'admettrons jamais à moins de preuves certaines, — il est des sanctions à prendre et les victimes acquièrent du coup des droits nouveaux à la sollicitude gouvernementale. La leur témoigner serait aisé.

Mous serions très surpris si, à la clarté des événements qui se préparent, cette thèse n'était pas reprise avec toute la netteté désirable.

M D. [Marc Dandolo]

(*Avenir du Tonkin*)

Les nouveaux locaux de la Banque de Hongkong et Changhaï à Haïphong
par H.C. [Henri CUCHEROUSET]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 février 1924)

[...] Jusqu'ici, [...] le grand port tonkinois n'avait pas grand chose à montrer comme beautés architecturales. [...] Une première construction s'éleva avant la guerre avec des prétentions architecturales, et mieux que des prétentions : un remarquable effet pour l'embellissement de la ville : la Banque industrielle. Malheureusement, c'est un embellissement qui coûte un peu cher à beaucoup d'entre nous car c'est dans la poche

de ses clients que la trop fameuse banque puisait à pleines mains de quoi payer ses folles extravagances. [...]

Nouvelles usines à Haïphong
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 novembre 1924)

[...] Trois banques étrangères se sont installées à la suite de la catastrophe de la Banque industrielle [de Chine] et voici que celle-ci est en train de renaître sous une forme nouvelle [Bq franco-chinoise]. [...]

De Saïgon Républicain
(*L'Écho annamite*, 4 décembre 1924)

Les victimes de la Banque industrielle ont de temps en temps des cauchemars. Il leur arrive soudain de se rappeler qu'elles ont été volées, alors elles se réunissent pour récriminer en commun.

On récrimine, on discrimine, on incrimine, on ne fait rien d'utile.

Il semble pourtant que samedi soir, à la réunion organisée par le Comité des déposants, un esprit nouveau, plus positif donc plus réalisateur, s'éveillait.

Le Comité, composé de MM. Dusson, Blaquièrre et Soulier, avait convoqué les camarades d'infortune pour 18 heures de relevée en la salle de la mairie. Les convocations, un peu tardives et volontairement sabotées par certain journal, ne touchèrent pas suffisamment le grand public.

Une quarantaine de déposants se rendirent à l'appel : parmi eux quelques hauts fonctionnaires ; mais on sentait là un milieu résolu et indigné.

M^e Dusson fit un long exposé de la question se plaçant successivement sur le terrain juridique et le terrain diplomatique. Il constata que l'argent destiné à désintéresser les créanciers se trouvait en partie versé dans une caisse d'où rien ne ressortait ; il rapporta des entretiens qu'il eut avec M. Sellier, directeur général de la Société de gérance, alors que ce financier allait en Chine ; il rappela le rôle de M. de Fleuriau et finit en proposant, comme conclusion pratique du débat, l'envoi à M. Herriot d'un télégramme de confiance respectueuse attirant néanmoins son attention sur la nécessité d'une intervention.

Cette solution, vraiment trop platonique, ne reçut pas un excellent accueil ; pendant un instant la colère gronda, on criait : « Qu'a donc fait le député ? ».

« Qu'est devenu l'argent qui était dans la caisse à Saïgon au moment de la faillite ? ».

« Jamais tant de veulerie et de complaisances ne se sont vus chez les gouvernants ! »

C'est alors qu'au milieu du brouhaha, M^e Gallet intervint :

— À quoi bon les réminiscences historiques, dit-il, tout est fini. Devant la justice, la bataille est depuis longtemps perdue, il y a chose jugée ; lorsque j'ai plaidé la thèse du gage local obligatoirement, équitablement réservé aux créanciers locaux, la magistrature locale, ayant consulté les astres, m'a répondu : unité de faillite, allez-vous en tous vous faire payer à Paris ou ailleurs.

Aujourd'hui, le débat ne peut plus être que diplomatique, c'est-à-dire politique essentiellement.

Il n'est donc qu'une seule manière d'attirer l'attention des pouvoirs surtout métropolitains, une action collective, effective, efficace allant au besoin jusqu'à la manifestation.

Quelques déposants proposèrent alors une manifestation devant le gouvernement et la Banque industrielle.

M^e Gallet leur fit observer que pour qu'une semblable action soit couronnée de succès, il lui fallait une force qui ne peut venir que de la préparation et du nombre. [Quand il y a près de 8.000 déposants en Cochinchine](#), on ne pas dans la rue à trente ou quarante. On bat le rappel, on marche. Il y a donc lieu d'organiser une grande réunion où pourraient être convoqués les hommes qui ont des comptes à rendre et où toutes les mesures utiles, même les plus énergiques, pourraient être envisagées.

— Certains, achève M^e Gallet, ont connu la joie mystérieuse et secrète des remboursements individuels ; les étrangers, chinois ou anglais, ont pu se faire payer ; nous, que la loi française protège et sur qui veille l'influence généreuse d'hommes politiques considérables, nous sommes aussi avancés qu'au premier jour. Toutes les promesses ont révélé leur vanité, il n'y a plus à compter que sur nous-mêmes et sur notre force !

Très applaudi M^e Gallet présente une motion tendant à ce que tous les déposants de Cochinchine soient convoqués par voie d'affiches et par la voie de la presse sans distinction d'opinion.

Cette motion est adoptée à l'unanimité tandis que celle de M^e Dusson est repoussée, à l'unanimité aussi.

La date de la prochaine réunion est fixée au jeudi 11 décembre 1924.

Avant de se séparer, on complète le Comité et MM. Bignault et Gallet sont adjoint à MM. Dasson, Blaquièrre et Soulier.

Le *Saïgon Républicain*, est-il besoin de le dire, apportera son concours le plus absolu et le plus dévoué à l'œuvre de réparation ainsi poursuivie.

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1925, p. 2, col. 4)

Trésorerie. — M. Cugnet de Montarlot Louis, commis principal de 1^{re} classe de la Trésorerie de l'Indochine, précédemment mis en disponibilité, est réintégré dans les cadres à compter du 30 janvier 1925, date à laquelle a expiré la dernière période de sa mise en disponibilité.

AU PALAIS

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE

Audience commerciale — Audience civile du samedi 10 octobre 1920

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 octobre 1925)

Malgré une indisposition assez douloureuse, M. Gaye avait tenu à venir présider les deux audiences de ce jour à l'assistance de MM. Dubosq et Perroud, juges consulaires ; greffier : M. Pham-cao-Doan.

.....
Une très grosse affaire est ensuite appelée : l'affaire Mendelssohn en laquelle M^e Pascalis occupe pour M. Mendelssohn, industriel à New-York, M^e Raymond Rona pour la succession Guyot, enfin M^e Fauque pour la Banque industrielle de Chine.

Il s'agit du paiement de 600.000 francs pour fourniture de vanneries et de dentelles.

M^e Pascalis, le premier, prend la parole pour exposer la genèse de l'affaire et demander simplement la jonction des différentes instances liées à la première.

M^e Fauque, puis M^e Raymond Rona présentent ensuite leurs explications et le tribunal met l'affaire délibéré.

AU PALAIS
Tribunal de 1^{re} instance
Audience commerciale — Audience civile
du SAMEDI 21 OCTOBRE 1925.
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1925)

M. Baye préside l'audience commerciale à l'assistance de MM. Dubosq et Perroud, juges consulaires ; Greffier : M. Kerjean.

Le délibéré reste prolongé pour toutes les affaires plaidées précédemment, notamment les affaire Mendelssohn.

Économies à faire : une dette à recouvrer
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 août 1926)

À la réunion des élus, j'ai déjà signalé d'importantes économies et des revenus importants auxquels le gouvernement renonçait par incurie pure.

Ainsi j'ai parlé des trente millions, avec intérêts arriérés, que la Banque industrielle de Chine doit à la colonie.

Il est vrai que ces trente millions ne représentent actuellement qu'un million et demi de piastres. C'est toujours mieux que rien. Nous devons d'ailleurs une part de la perte que nous subissons à notre situation de créanciers nantis. Mieux vaudrait, pour nous que nous ne fussions pas dans cette situation soi-disant privilégiée. Simples créanciers d'Extrême-Orient, nous aurions en mains des bons représentant 2 millions et demi de dollars-or, soit environ 4 millions de piastres. Et ces dollars-or nous donneraient comme intérêts 5 % or au lieu de 4 % papier ! C'est-à-dire 125 mille dollars-or, c'est-à-dire 4 millions de francs, au lieu de 1 million 350.000 francs. Il n'est pas contestable que nous pouvons, à notre choix, être compris dans la catégorie des créanciers d'Extrême-Orient. Nous n'avons qu'à invoquer l'art. 8 du règlement transactionnel.

« L'Extrême-Orient s'entend de tous pays situés en Asie à l'est du méridien de Colombo... », etc. etc.

Sans doute aurions-nous dû renoncer au bénéfice du nantissement. Mais par le fait que les annuités dues par la Chine sont directement prélevées par les douanes chinoises. — en dehors de la volonté de la firme —, nous avons des garanties suffisantes ; en admettant, bien entendu, qu'Herriot ne soit pas venu, par ses complaisances à des tripotages, compromettre la situation de tous les créanciers de la Banque industrielle, en obligeant celle-ci, d'ailleurs consentante pour les raisons que j'ai dévoilées, à restituer à la Chine tout ce que la Chine lui verserait.

Il apparaît donc que, dans cette affaire, les intérêts de l'Indochine ont été fort mal défendus, une fois de plus. Quoiqu'il en soit, nous avons, je le répète, une créance de 30 millions, créance nantie et grossie d'intérêts ; du fait des intérêts, nous devons toucher 1.350.000 francs par an.

Mais c'est surtout à propos du renouvellement du privilège d'émission que l'incurie gouvernementale ne cesse de se manifester. L'accord Sarraut obligeait la banque à nous prêter six millions de piastres sans intérêts. Or nous nous préparons à emprunter à 8 %,

c'est-à-dire à un taux supérieur à 8 % si nous tenons compte des frais d'émission. La gratuité du prêt de six millions dont il s'agit représente donc, pour nous, une économie d'un demi-million de piastres par an : et ce, depuis plusieurs années. Oui, mais voilà : si nous disposions de six millions de piastres pour rien, nous n'aurions pas besoin de faire un emprunt à gros intérêts et à gros frais d'émission.

MONPEZAT

La Volonté indochinoise

N.D.L.R. — Ces paroles de M. de Monpezat ne saurait être trop approuvées.
C'est la théorie soutenue par *l'Éveil économique*.

Dans les terres rouges du Nord-Annam,
la Société des Terres-Rouges du Thanh-Hoa
par H.C. [Henri CUCHEROUSSET]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 septembre 1927)

[...] M. Louis Garand, ingénieur des mines, ayant en octobre 1914 obtenu 425 hectares de terrains domaniaux en concession et 400 hectares en réserve de concession, avait commencé une petite plantation de 5 hectares de caféiers Arabica lorsqu'il décéda en mars 1915.

L'œuvre avait été reprise en 1918 par M. de Villeroy, qui fonda dans ce but la Société des Plantations du Thanh-Hoa et entreprit la mise en valeur de l'ensemble de la concession. Il eut à surmonter d'énormes difficultés ; difficultés de main-d'œuvre au début, pour le défrichement d'une forêt vierge extraordinairement touffue, difficultés pour trouver du personnel européen, puis [difficultés financières par suite du krach de la Banque industrielle, du concours financier de laquelle dépendait l'exécution du programme](#). Néanmoins, lorsqu'il y a quelque mois la Société des Plantations de Thanh-Hoa céda son affaire à la Société des Terres-Rouges du Thanh-Hoa, elle laissait 100.000 arabicas, la plupart en pleine valeur et de magnifiques pâturages, récupérés sur la forêt, un cheptel nombreux et des installations aussi complètes que bien comprises. [...]

M. Freyssenge ¹⁸

(*Bulletin du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 12 octobre 1927)

À ce moment, l'ordre du jour étant épuisé, M. Freyssenge demande la parole. Il rappelle qu'en 1921, il y a eu une affaire, que l'on a appelée le krach de la Banque industrielle de Chine. Le Comité¹⁹ a pris l'initiative de nommer une commission, pour étudier les mesures qu'il convenait de prendre, afin de permettre aux membres du comité créanciers de cet établissement de défendre leurs droits avec les plus grandes chances de succès.

Un consortium s'est créé entre ces créanciers, et M. Freyssenge a été chargé d'en défendre les intérêts.

Après le règlement de cette affaire, M. Freyssenge a exprimé le désir d'être entendu par ses commettants, auxquels il aurait voulu exposer en détail les multiples démarches qu'il avait dû entreprendre pour arriver à leur faire obtenir satisfaction. Sa demande ne

¹⁸ Jules-Marie-Gabriel Freyssenge (1878-1942) : marié en 1908 à Paris avec Mlle Louise-Eugénie Baudry. Avocat à Saïgon, puis à Paris. Chevalier de la Légion d'honneur (1921).

¹⁹ [Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine](#).

fut pas accueillie et il lui fut répondu que seules les interventions de M. Outrey avaient eu une influence sur la solution de cette affaire.

M. Freyssenge ne réclamait, en la circonstance, qu'une satisfaction toute professionnelle. Il est, comme ses clients, membre du Comité. Il s'agit, en l'espèce d'un différend entre collègues. M. Freyssenge serait heureux qu'il fut soumis à l'appréciation d'une commission nommée par le Comité.

M. le président répond que le conseil d'administration, saisi de la demande de M. Freyssenge, a émis, l'avis qu'il s'agissait d'une question d'ordre privé, dans laquelle le Comité n'avait pas qualité pour intervenir ; mais que, cependant, il ne verrait pas d'inconvénient à ce que le Président se mît en rapport officieux avec les membres de l'ancien consortium, pour aplanir cette difficulté.

M. le président rappelle qu'à l'époque où le consortium a été constitué M. G. Larue était président du Comité. Il lui demande s'il a conservé un souvenir précis des conditions dans lesquelles le Comité est intervenu dans cette affaire.

M. G. Larue se souvient que l'intervention du Comité n'a eu pour but que de grouper les intérêts lésés par le krach. Il a convoqué les membres qui avaient répondu à son appel, à une séance qui eut lieu à l'Agence économique de l'Indochine. Au cours de cette séance, le consortium fut constitué et choisit comme président M. Lambert. M. G. Larue n'eut plus ensuite à s'occuper de cette affaire.

Après échange d'observations, il est entendu que M. le président apportera son concours personnel à M. Freyssenge, pour amener une entente entre celui-ci et les membres du consortium.

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1938)

La mort du payeur Cugnet de Montarlot

De Rennes nous parvient la triste nouvelle de la mort, à l'âge de 55 ans, alors qu'il venait d'être mis à la retraite, de M. Louis Léon Auguste Cugnet de Montarlot, payeur de la Trésorerie de l'Indochine.

C'est, on peut dire, un ancien Tonkinois qui disparaît car de Montarlot vint jeune en ce pays et y fit presque toute sa carrière — sauf un séjour au Cambodge.

M. de Montarlot entra dans l'administration en 1906. Il servit d'abord à Haïphong. À un moment donné, il se fit mettre en congé, et entra à la Banque industrielle de Chine et nous le vîmes en 1910 [*sic* : 1920] directeur de la succursale de Hanoï.

Ces temps derniers, M. de Montarlot était en service à Phu-lang-Thuong. Rentré en France, assez fatigué, il dut se faire hospitaliser au Val-de-Grâce, mais lors de la mobilisation partielle, il dut être évacué, sur Rennes : c'est là qu'il vient de mourir atteint de trois cancers.

Il reposera, selon ses volontés dernières, à Eaubonne, auprès de sa mère.

Nous adressons à sa famille nos bien vives condoléances.
